



HAL
open science

Les aides directes aux exploitations agricoles européennes : le faible effet redistributif des réformes

Vincent Chatellier, Karine Daniel, François Colson

► To cite this version:

Vincent Chatellier, Karine Daniel, François Colson. Les aides directes aux exploitations agricoles européennes : le faible effet redistributif des réformes. Séminaire européen : Nouvelles questions sur l'avenir de la PAC et rôle de la multifonctionnalité, Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP). FRA., May 2001, Paris, France. 30 p. hal-02832448

HAL Id: hal-02832448

<https://hal.inrae.fr/hal-02832448>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES (CERI-FNSP)

NOUVELLES QUESTIONS SUR L'AVENIR DE LA PAC
ET ROLE DE LA MULTIFONCTIONNALITE

Séminaire de réflexion

17 et 18 mai 2001

CERI, 56 rue Jacob, 75006, Paris

LES AIDES DIRECTES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES EUROPEENNES :
Le faible effet redistributif des réformes

Vincent CHATELLIER () - Karine DANIEL (**) - François COLSON (*)*

(*) INRA Nantes – UMR EDRA

(**) INRA Nantes – UMR EDRA et Université de Paris I (TEAM-CNRS)

Rue de la Géraudière – BP 71627

44316 Nantes cedex 03 - France

Email : vchatel@nantes.inra.fr / daniel@nantes.inra.fr / colson@nantes.inra.fr

Tél : (00-33) 2-40-67-51-72 / (00-33) 2-40-67-51-10 / (00-33) 2-40-67-51-71

Fax : (00-33) 2-40-67-50-74

SOMMAIRE

Introduction	1
1- Outils et méthodes d'analyse	2
1-1- L'échantillon du RICA et sa représentativité	2
1-2- Les aides directes dans le RICA	4
1-3- La simulation des effets de l'Agenda 2000 sur l'évolution des aides directes	4
1-4- Une approche par grands bassins de production	6
2- La montée des aides directes à l'agriculture européenne	8
2-1- Les aides directes : une part croissante du soutien global à l'agriculture	8
2-2- Les exploitations agricoles européennes sont fortement dépendantes des aides directes	10
2-3- Agenda 2000 : une hausse des aides directes centrée sur les exploitations bovines	15
3- Les potentiels effets redistributifs de la réforme de l'Agenda 2000	20
3-1- L'impact de la réforme de l'Agenda 2000 sur la concentration des aides directes	20
3-2- La modulation des paiements compensatoires au service du développement rural	23
Conclusion	26
Bibliographie	28
Annexes	30

Introduction

L'agriculture européenne, confrontée depuis l'automne 2000 à une situation de crise sans précédent (encéphalopathie spongiforme bovine, fièvre aphteuse, défiance du consommateur, etc...), fait l'objet de débats controversés tant au sein des instances politiques, des organisations professionnelles agricoles que dans l'ensemble de la société civile. Ces crises répétitives qui frappent le secteur agricole, largement relayées par les médias, conduisent à s'interroger sur l'orientation à donner à la politique agricole européenne (Hervieu et al, 2000). Nombreux sont les décideurs politiques qui, dans ce contexte difficile, considèrent que le moment est désormais opportun pour accélérer le processus des réformes en faveur d'une meilleure reconnaissance de la multifonctionnalité de l'activité agricole. Cette nouvelle orientation de la Politique Agricole Commune (PAC) impliquerait un transfert des soutiens liés à la régulation des marchés (dont une grande part correspond à des paiements directs) vers ceux relatifs au développement rural (qui représentent environ 10% des dépenses du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole – FEOGA -). Elle doit s'inscrire dans la continuité des décisions adoptées dans le cadre de l'accord de Berlin (mars 1999) tant sur le plan des perspectives budgétaires de l'Union européenne pour la période 2000-2006 que sur celui des modifications apportées aux différentes Organisations Communes de Marchés (OCM). Elle doit aussi tenir compte des principaux défis qui attendent l'Union européenne (Blanchet, Revel, 2000), principalement de l'élargissement aux Pays d'Europe Centrale et Orientale et des futures négociations multilatérales (Bureau et al, 1999).

Les débats en cours sur la multifonctionnalité doivent tenir compte de l'ampleur des soutiens publics octroyés à l'agriculture et, principalement, du mode actuel de répartition des aides directes aux exploitations agricoles européennes (dont le montant global est estimé, d'après les données du Réseau d'Information Comptable Agricole - RICA -, à 26,9 milliards d'euros en 1995). La réflexion sur les aides directes porte à la fois sur leur impact (quant à l'orientation des productions agricoles, à l'emploi, à l'occupation du territoire, à l'environnement, etc...), leur légitimité (économique, sociale, environnementale) et leur pérennité. Mis en place lors de la réforme de la PAC de 1992 (dite « Mac Sharry ») pour compenser la baisse des prix institutionnels (Bourgeois, 2000), les paiements directs sont versés sur la base des facteurs de production (surfaces cultivées, têtes de bétail) et des niveaux antérieurs de production (rendement de référence en grandes cultures). Cette logique, renforcée une nouvelle fois avec l'accord de Berlin (Conseil européen, 1999), doit être, dans l'esprit de nombreux décideurs européens, transitoire. La seule raison d'être des paiements compensatoires est de permettre, sur une période donnée, l'adaptation progressive des exploitations agricoles au choc économique induit par la réforme des instruments de soutien.

Dans ce contexte, l'objet de ce travail est d'apporter une connaissance précise du montant d'aides directes versées aux exploitations agricoles européennes en 1995 et après simulation des effets de la réforme de l'Agenda 2000. Cette analyse, qui s'appuie sur les données du RICA, prend en compte cinq principaux types de production et 31 grands bassins de production. Elle relie le montant des aides directes à l'emploi, à l'unité de surface et au revenu. Ce document comporte trois parties. La première est consacrée aux aspects méthodologiques (outil statistique, méthode de simulation d'Agenda 2000, découpage géographique). La seconde analyse l'accroissement des aides directes à l'agriculture européenne entre 1991 et 2008. La troisième s'intéresse au potentiel impact redistributif d'Agenda 2000 sur le niveau de concentration des aides directes et pose la question d'un éventuel redéploiement des soutiens directs par la modulation ou la dégressivité.

1- Outils et méthodes d'analyse

Cette partie méthodologique comporte quatre volets. Le premier présente les principales caractéristiques du RICA communautaire et sa représentativité. Le deuxième traite de la méthode d'analyse des aides directes à partir du RICA. Le troisième expose les principales hypothèses relatives à la simulation des effets de l'Agenda 2000. Le quatrième rend compte du découpage géographique opéré au sein des quinze Etats membres de l'Union européenne.

1-1- L'échantillon du RICA et sa représentativité

Cette étude s'appuie sur les données du RICA européen. Parmi les différents outils statistiques construits pour être représentatifs de l'agriculture, le RICA est le seul, harmonisé au niveau des quinze Etats membres, qui donne conjointement des informations détaillées sur la structure (superficie, cheptel), les résultats économiques (production, consommations intermédiaires, subventions, revenus) et la situation financière des exploitations agricoles. Reposant sur la base d'un règlement communautaire, le RICA est une enquête réalisée chaque année, depuis plus de trente ans, dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

L'étude est basée sur les données de 1995. Cette date de référence est imposée par la disponibilité des fichiers à la date d'enclenchement du travail (la mise à disposition des fichiers est plus tardive au niveau européen qu'au niveau national). Ce choix ne perturbe pas l'analyse dans la mesure où l'année 1995 correspond à la fin de l'accroissement des aides directes prévues dans le cadre de la réforme de 1992. Entre 1995 et 2000, le montant d'aides directes par hectare, par bovin mâle ou par vache allaitante n'a pas été revalorisé, mais les exploitations agricoles ont cependant enregistré la poursuite du mouvement de restructuration, conduisant ainsi à une croissance du montant d'aides directes par emploi. Les rapports « aides directes par hectare » et « aides directes / revenu » restent cependant stables sur cette période, comme nous avons pu le vérifier en France.

Le RICA européen de 1995 comporte un échantillon de 57 363 exploitations agricoles. Chaque exploitation de l'échantillon est dotée d'un coefficient de pondération permettant de représenter, *in fine*, un univers global de 3,57 millions d'exploitations agricoles. Ce coefficient, qui varie d'une exploitation à l'autre, est déterminé par calage avec l'Enquête Structure sur la base de trois critères : la région, l'orientation technico-économique et la dimension économique (mesurée par la Marge Brute Standard¹). Cette méthode de détermination des coefficients de pondération constitue la clé de voûte de la représentativité du RICA².

¹ La marge brute standard (MBS) est un indicateur mis au point pour permettre de classer les exploitations agricoles européennes selon leur importance économique ou leur spécialisation. La MBS d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel). La MBS se mesure en Unité de Dimension Economique (1 UDE = 1 200 euros).

² La représentativité du RICA n'étant pas illimitée, il est indispensable d'arbitrer entre le souhait de disposer d'une représentation fine de la diversité des exploitations agricoles et la contrainte statistique de taille des échantillons. Dans cette étude, toute case typologique comportant un échantillon inférieur à cinquante individus est considérée comme non significative. Les résultats calculés sur de telles cases ne sont donc pas présentés.

Contrairement au Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et aux Enquêtes Structures, l'univers RICA ne couvre pas l'intégralité des exploitations agricoles mais seulement celles qualifiées de « professionnelles » (Laurent, Rémy, 2000)³. En 1995, l'univers RICA représente, au niveau européen, 60% de l'ensemble des exploitations agricoles identifiées dans l'Enquête Structure (tableau 1). Ce taux de couverture est inférieur à 50% en Autriche et en Italie et supérieur à 75% au Danemark, aux Pays-Bas, au Portugal et en Irlande. Moins précis que les Enquêtes Structures pour rendre compte des formes diversifiées de l'activité agricole (77% des emplois agricoles sont représentés), le RICA est bien adapté pour traiter des questions relatives à la production et aux aides directes. Il couvre 95% de la marge brute standard de l'Union européenne, 90% des superficies agricoles et, approximativement, autant des aides directes. Le taux de couverture de la marge brute standard est compris entre 85% et 95% en Autriche, Finlande, Grèce, Italie et Suède et il est supérieur à 95% dans les autres Etats.

Tableau 1. Effectif d'exploitations agricoles et représentativité du RICA selon les Etats membres

	Nombre d'exploitations (RICA)			Taux de couverture du champ RICA (en %)			
	Echantillon	Univers	Coefficient moyen de pondération	Exploitations agricoles	Unités de travail agricole	Superficie agricole utile	Marge brute standard
Finlande	1 033	46 000	45	54%	75%	77%	90%
Suède	577	35 900	62	50%	77%	84%	93%
Autriche	2 198	88 900	40	41%	64%	63%	86%
Irlande	1 184	129 700	110	84%	90%	96%	99%
Royaume-Uni	3 338	130 000	39	62%	85%	90%	98%
Danemark	2 292	58 100	25	77%	98%	99%	99%
Pays-Bas	1 536	87 800	57	76%	91%	93%	97%
Belgique	1 189	45 900	39	66%	85%	93%	96%
Luxembourg	280	1 800	6	67%	86%	94%	97%
Allemagne	5 509	308 300	56	55%	84%	92%	96%
France	7 532	429 600	57	63%	88%	94%	97%
Italie	15 878	870 300	55	47%	77%	89%	94%
Espagne	6 268	501 600	80	59%	84%	87%	96%
Grèce	5 259	499 800	95	66%	89%	92%	95%
Portugal	3 290	341 600	104	76%	84%	95%	96%
Union européenne	57 363	3 575 300	62	60%	83%	90%	95%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3

La répartition spatiale des 3,5 millions d'exploitations agricoles est très inégale au sein de l'Union européenne. Ainsi, par exemple, la France compte plus d'exploitations agricoles que sept autres pays regroupés (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Près des deux tiers des exploitations agricoles de l'Union européenne sont de dimension économique modeste (moins de 20 UDE). Cette proportion est supérieure à 90% au Portugal et en Grèce, comprise entre 80% et 90% en Espagne et en Italie et proche de 70% en Irlande. Les quatre pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie, et Portugal) comptent 62% des exploitations agricoles professionnelles du RICA européen, mais seulement 16% des exploitations de plus de 40 UDE (Rattin, 2000).

³ La définition du caractère « professionnel » d'une exploitation n'est pas homogène entre les différents Etats membres. Pour être considérée comme telle, une exploitation agricole doit avoir une dimension économique au moins égale à 1 UDE au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Grèce, en Irlande et en Italie, 4 UDE en Irlande du Nord, 8 UDE en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Finlande, en France, au Luxembourg, au Royaume-Uni (à l'exception de l'Irlande du Nord) et en Suède, 12 UDE en Belgique et 16 UDE aux Pays-Bas.

La répartition actuelle des aides directes à l'agriculture européenne dépend, pour une grande part, du niveau de spécialisation des exploitations pour les productions agricoles soutenues (céréales, oléagineux, protéagineux, vaches allaitantes, bovins mâles, brebis). Pour cette raison, cette étude identifie cinq types d'exploitations par regroupement des orientations technico-économiques (OTEX) de la nomenclature classique en dix-sept postes⁴ : « grandes cultures » (OTEX n°11 et 12), « bovins lait » (OTEX n°41 et 43), « bovins-viande » (OTEX n°42), « polycultures-Elevage » (OTEX n°44, 60, 71, 72, 81, 82) et « autres OTEX ».

1-2- Les aides directes dans le RICA

Les aides directes à l'agriculture européenne représentent globalement, d'après le RICA de 1995, 26,9 milliards d'euros⁵. Comme cela est présenté ultérieurement à partir des évaluations faites par l'OCDE, elles représentent désormais une part importante du soutien public global à l'agriculture européenne. D'autres formes indirectes de soutien subsistent (protection aux frontières par des droits de douane, restitutions aux exportations, coûts de stockage, etc...), mais elles ne sont pas considérées dans cette recherche. L'analyse porte donc sur les subventions relatives aux opérations courantes liées à la production (subventions d'exploitation). Les aides liées à l'investissement, les réductions de taux d'intérêts et les paiements pour cessation d'activité ne sont pas intégrées. Les aides directes se répartissent en trois catégories :

- 1) Les subventions aux cultures (16,1 milliards d'euros). Elles regroupent principalement les paiements compensatoires versés au titre des superficies en céréales, en oléagineux, en protéagineux et en jachères.
- 2) Les subventions aux productions animales (6,1 milliards d'euros). Il s'agit des subventions à la tête de bétail relatives aux secteurs bovin (primes aux bovins mâles, aux vaches allaitantes), ovin et caprin (prime compensatrice ovine).
- 3) Les autres subventions (4,7 milliards d'euros). Ce poste regroupe notamment les aides agri-environnementales, les indemnités compensatoires de handicaps naturels, les aides pour calamités agricoles et les aides aux activités forestières et touristiques. Contrairement aux deux précédentes catégories pour lesquelles le financement est assuré essentiellement par l'Union européenne, il provient ici, pour une grande part, des Etats membres (dans le cadre de programmes spécifiques ou co-financés) ou des collectivités territoriales.

Dans un premier temps, le montant d'aides directes est rapporté à l'exploitation. Pour tenir compte d'importants écarts de taille, d'intensification, de productivité du travail et de performance économique, ce montant est ensuite rapporté à l'emploi (mesuré en unité de travail agricole), à l'unité de surface (l'hectare de superficie agricole utile) et à l'excédent brut d'exploitation (EBE)⁶. Les analyses sont envisagées en fonction d'une grille typologique croisant cinq types d'exploitations agricoles et 31 grandes zones géographiques (voir définition ci-après).

⁴ La méthode de classification par OTEX est basée sur une déclinaison de la marge brute standard globale. Elle est commune à l'ensemble des Etats membres et regroupe les exploitations spécialisées selon leurs productions dominantes.

⁵ La comparaison précise de ce montant avec les données du FEOGA est difficile à réaliser. Il couvre un champ plus large, car au-delà des soutiens directs communautaires (comptabilisés par le FEOGA), il intègre ceux relevant des Etats ou des collectivités territoriales.

⁶ L'EBE est un indicateur économique intermédiaire entre la valeur ajoutée brute et le résultat net. Plus précisément, il correspond à la valeur de la production agricole (nette des achats d'animaux), moins les consommations intermédiaires (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments, etc...), le fermage et le coût des salariés (salaires et cotisations) et plus les aides directes.

Tableau 2. Contribution des cinq types d'exploitations à l'agriculture européenne (en % - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Ensemble
Nombre d'exploitations (échantillon)	13 855	12 276	2 088	15 469	13 690	57 363
Nombre d'exploitations (univers)	776 000	556 800	160 100	963 800	1 118 600	3 575 300
Exploitations agricoles	22%	16%	4%	27%	31%	100%
Aides directes	35%	18%	6%	32%	9%	100%
Emploi agricole	19%	18%	4%	28%	31%	100%
Superficie agricole utile	31%	20%	7%	33%	9%	100%
Excédent Brut d'Exploitation	23%	25%	3%	24%	25%	100%
Poids relatif des aides végétales	87%	36%	10%	49%	78%	60%
Poids relatif des aides animales	6%	24%	74%	33%	9%	23%
Poids relatif des autres aides directes	8%	40%	17%	18%	12%	17%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations de « grandes cultures », qui représentent 22% des exploitations agricoles européennes, regroupent 35% des aides directes (dont 87% proviennent des subventions aux superficies cultivées). Elles détiennent 31% de la superficie agricole utile, 19% des emplois et 23% de l'EBE. Les exploitations européennes du type « bovins lait », qui ont une plus grande dimension économique moyenne, représentent, quant à elles, 16% de l'effectif pour 18% des aides directes (dont 40% relèvent du poste « autres subventions » et 24% des primes animales). Les unités du type « bovins viande », qui représentent 4% des exploitations agricoles européennes, contribuent peu à l'emploi et aux résultats économiques (tableau 2). Elles regroupent 6% des aides directes, dont 74% de primes animales. Les exploitations du type « polyculture – élevage » jouent un rôle important dans l'Union européenne. Avec 27% de l'effectif global, elles rassemblent 33% des aides directes, dont la moitié provient du secteur végétal. Les exploitations du type « autres OTEX » recouvrent une forte diversité de productions agricoles (viticulture, horticulture, arboriculture, maraîchage, aviculture, etc...) et sont peu concernées par les paiements directs.

1-3- La simulation des effets de l'Agenda 2000 sur l'évolution des aides directes

Pour analyser le potentiel impact redistributif de la réforme de la PAC, une simulation des principales mesures de l'accord de Berlin (annexe 1) sur la situation de référence 1995 est réalisée. La simulation, conduite à partir des données individuelles du RICA, est réalisée à horizon 2004 (après la réforme des OCM grandes cultures et viande bovine) et 2008 (après la réforme de l'OCM lait). Elle envisage une revalorisation des aides directes à structures et productivités constantes, sans prendre en compte une adaptation des systèmes techniques ou une restructuration des exploitations. La baisse structurelle du nombre d'exploitations d'ici 2008 devrait néanmoins conduire à ce que le montant d'aides directes par exploitation et par actif agricole soit supérieur à celui évalué, toutes choses égales par ailleurs. Le montant d'aides directes par hectare et le rapport « aides directes / EBE » devraient, en revanche, s'établir à un niveau proche des valeurs estimées. La simulation n'anticipe pas sur l'application, dans chaque Etat membre, du principe de subsidiarité en matière de modulation et de conditionnalité environnementale des paiements compensatoires (article 3 et 4 du règlement horizontal) et considère une stabilité des montants d'aides directes provenant des fonds nationaux et régionaux. Elle s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

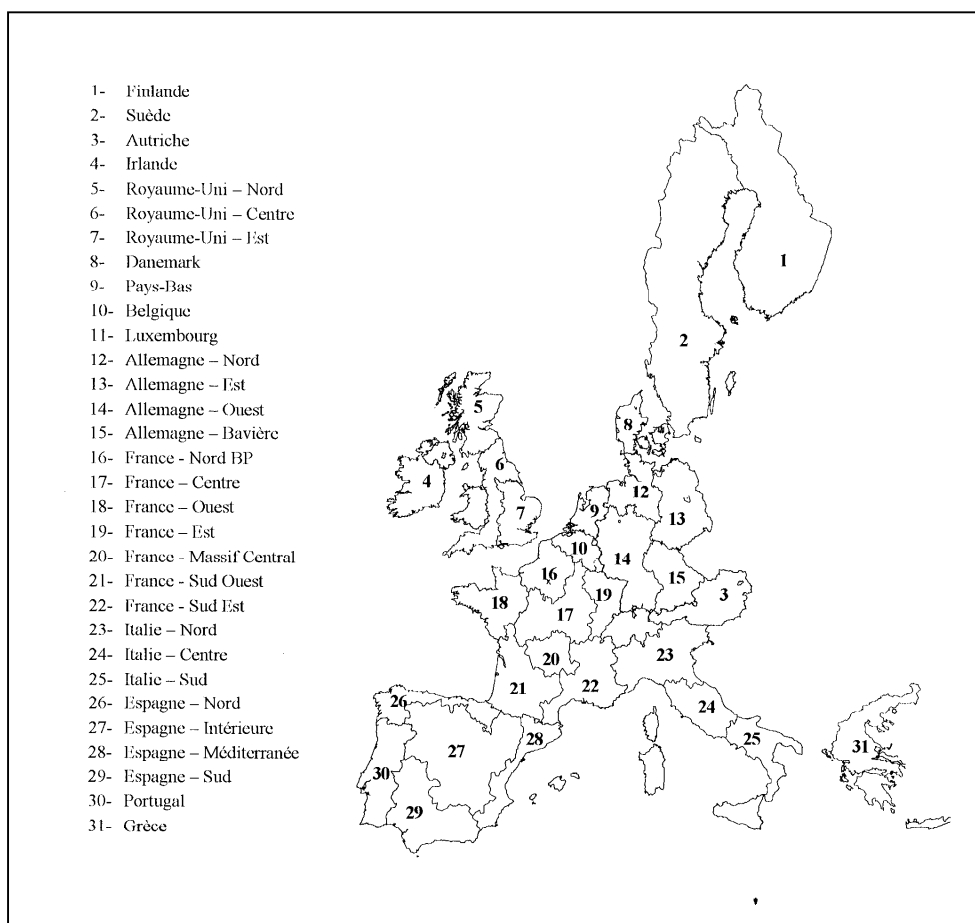
- Dans le secteur des grandes cultures, le poste « paiements compensatoires » de 1995 est affecté entre quatre catégories de cultures (céréales, maïs fourrage, oléagineux, protéagineux). Pour chacune de ces catégories, une revalorisation est ensuite effectuée conformément au contenu de l'accord. Le taux de jachère obligatoire est porté à 10% pour la période 2000-2008, ce qui implique un redressement des soldes de gestion.

- Dans le secteur de la viande bovine, la revalorisation des primes (primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes, primes spéciales aux bovins mâles, complément extensif, primes à l'abattage, enveloppes nationales) est difficile à établir du fait de la trop forte agrégation du poste « aides directes ». Pour contourner cette difficulté, la revalorisation globale des primes est déterminée, pour chaque exploitation, comme une certaine proportion de la baisse en valeur du produit bovin (liée à la réduction du prix de 20%). Cette proportion est déterminée sur la base des résultats d'une simulation menée sur le RICA français et autorisant, quant à elle, une méthode de revalorisation plus précise des primes animales. Elle varie de 60% à 105% en fonction des cases typologiques issues du croisement en dix systèmes d'élevage (y compris laitier) et trois classes de chargement PAC 2004 (moins de 1,4, de 1,4 à 2 et plus de 2 UGB par ha).
- Dans le secteur laitier, le montant des paiements compensatoires est calculé forfaitairement sur la base du quota laitier de l'exploitation. La revalorisation tient compte des enveloppes nationales attribuées par Etat membre.

1-4- Une approche par grands bassins de production

L'analyse de la répartition spatiale des aides directes à l'agriculture européenne est effectuée pour 31 grands bassins de production (carte 1). La numérotation des zones, qui correspond à leur ordre d'apparition dans les tableaux de synthèse, se fait dans le sens Nord – Sud de l'Union. Elle conduit à isoler d'abord les trois nouveaux Etats membres puis s'achève par les zones du Sud.

Carte 1. Limites géographiques des 31 zones géographiques



Le regroupement des régions RICA en 31 grandes zones géographiques est apparu nécessaire pour éviter une démultiplication trop importante des informations (Daniel, Maillard, 2001). Il respecte trois contraintes : l'unité nationale (seules des régions d'un même pays sont fusionnées) ; la continuité spatiale (seules les régions limitrophes sont regroupées) ; la taille minimale de l'échantillon. Il est réalisé au moyen d'une analyse en composante principale (ACP) basée sur une quinzaine de variables de spécialisation. L'objectif est de regrouper des régions ayant des orientations agricoles proches. Dix pays de l'Union européenne sont conservés en l'état et cinq font l'objet d'une segmentation en 21 zones géographiques.

La contribution des différentes zones géographiques à l'agriculture communautaire (tableau 3) varie en fonction des indicateurs utilisés (exploitations, aides directes, emplois, superficies, EBE, etc...). Elle dépend de nombreux facteurs et, notamment, des potentialités agronomiques, des productions agricoles développées, de la dimension économique des exploitations agricoles, de la productivité du travail, des performances techniques et des politiques nationales mises en œuvre.

Tableau 3. Contribution des 31 zones géographiques à l'agriculture européenne (en % - 1995)

	Exploitations agricoles		Emploi agricole	Superficie agricole	EBE	Aides directes
	Nombre	%				
Finlande	46 000	1,3%	1,5%	1,5%	1,6%	4,9%
Suède	35 900	1,0%	0,8%	1,8%	1,3%	1,6%
Autriche	88 900	2,5%	3,1%	2,1%	4,2%	6,3%
Irlande	129 700	3,6%	3,0%	4,8%	2,5%	3,2%
Royaume-Uni - Nord	46 600	1,3%	1,5%	6,4%	2,2%	3,6%
Royaume-Uni - Centre	51 700	1,4%	2,1%	4,9%	3,6%	3,9%
Royaume-Uni - Est	31 800	0,9%	1,7%	3,6%	3,1%	3,8%
Danemark	58 100	1,6%	1,4%	2,6%	3,0%	3,0%
Pays-Bas	87 800	2,5%	3,3%	2,0%	7,6%	0,9%
Belgique	45 900	1,3%	1,4%	1,3%	2,8%	1,2%
Luxembourg	1 800	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Allemagne - Nord	71 500	2,0%	2,3%	3,5%	3,4%	3,4%
Allemagne - Est	9 300	0,3%	2,0%	5,0%	1,5%	7,0%
Allemagne - Ouest	120 900	3,4%	3,8%	4,1%	4,7%	5,1%
Allemagne - Bavière	106 500	3,0%	2,8%	3,1%	4,0%	4,6%
France - Nord BP	40 700	1,1%	1,2%	3,1%	2,6%	3,6%
France - Centre	63 200	1,8%	1,8%	5,3%	4,1%	6,3%
France - Ouest	99 500	2,8%	2,9%	4,6%	4,9%	3,9%
France - Est	22 800	0,6%	0,7%	1,7%	1,3%	1,4%
France - Massif Central	33 000	0,9%	0,9%	2,2%	1,1%	2,0%
France - Sud Ouest	99 700	2,8%	3,1%	4,9%	4,3%	5,9%
France - Sud Est	70 700	2,0%	2,5%	2,5%	2,9%	2,0%
Italie - Nord	276 100	7,7%	7,8%	3,6%	8,5%	3,0%
Italie - Centre	158 500	4,4%	4,3%	2,0%	2,6%	2,0%
Italie - Sud	435 700	12,2%	9,1%	4,4%	5,4%	3,6%
Espagne - Nord	66 100	1,8%	1,6%	0,8%	1,0%	0,4%
Espagne - Intérieure	169 700	4,7%	3,1%	6,4%	3,1%	3,9%
Espagne - Méditerranée	135 100	3,8%	2,2%	1,5%	1,8%	0,9%
Espagne - Sud	130 700	3,7%	3,1%	3,1%	2,4%	2,6%
Portugal	341 600	9,6%	9,1%	4,0%	1,7%	2,0%
Grèce	499 800	14,0%	15,7%	3,0%	6,4%	4,5%
Union européenne	3 575 300	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les quatre pays du sud (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) regroupent 62% des exploitations agricoles européennes, 56% des emplois, 33% de l'EBE et 23% des aides directes (tableau 3). Avec 20% de l'effectif d'exploitations et 24% des emplois, l'Allemagne et la France bénéficient de près de 45% des aides directes. En ayant une très grande dimension économique moyenne, les exploitations agricoles situées dans la zone Allemagne – Est (Lippert, Ahrens, 2001) reçoivent, avec seulement 0,3% des exploitations et 2% des emplois, 7% des aides directes. Les unités néerlandaises sont très peu dépendantes des aides directes. Avec 2,5% de l'effectif, elles assurent 7,6% de l'EBE communautaire et perçoivent 0,9% des aides directes. Les trois nouveaux Etats membres (Autriche, Suède et Finlande) représentent environ 5% des exploitations agricoles pour environ 12% des aides directes et 7% de l'EBE.

2- La montée des aides directes à l'agriculture européenne

Le Conseil européen de Berlin (mars 1999) a décidé, dans la continuité de la réforme de la PAC de 1992, de mettre en œuvre au cours de la période 2000-2008 une nouvelle réforme intitulée « Agenda 2000 ». Elle doit permettre d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles, de contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses publiques et de préparer les prochaines négociations multilatérales. Elle se traduit par un nouveau renforcement du rôle du contribuable dans le financement de la politique agricole (*via* les paiements directs) et par un recul de celui du consommateur (*via* les mécanismes de prix garantis). Dans cette partie, la progression des aides directes à l'agriculture communautaire entre 1991 et 2008, est analysée en trois étapes : la première souligne l'impact de la réforme de 1992 quant au renforcement des aides directes dans le soutien global à l'agriculture communautaire ; la seconde analyse le poids des aides directes dans les exploitations agricoles au terme de la réforme de Mac Sharry (1995) ; la troisième expose les résultats des simulations de la réforme de l'Agenda 2000 sur l'évolution des aides directes.

2-1- Les aides directes : une part croissante du soutien global à l'agriculture

Les aides directes ne constituent qu'une partie du soutien total à l'agriculture européenne. Selon l'OCDE (encart 1), les transferts totaux (EST) à l'agriculture européenne sont passés de 100 milliards d'euros par an sur la période 1986-1988 à 116 milliards d'euros par an sur la période 1997-1999. Ils sont, globalement, plus élevés qu'aux Etats-Unis (de 62 à 78 milliards d'euros sur la même période). En 1997-1999, la part relative des soutiens à la production (ESP) dans les transferts totaux est, plus importante dans l'Union européenne (90%) qu'aux Etats-Unis (52%) où les aides sociales à la commercialisation des produits (*Food stamps*) sont particulièrement développées.

Le niveau de soutien, estimé par le ratio « ESP / valeur des recettes agricoles », est stable dans l'Union européenne (44%) entre 1986-88 et 1997-99⁷. Il est, à la fin de la période, plus élevé qu'aux Etats-Unis (20%), qu'au Canada (17%), qu'en Australie (7%) et qu'en Nouvelle-Zélande (2%). Il est, en revanche, plus faible que dans les pays protectionnistes tels que le Japon (61%), la Norvège (66%) et la Suisse (70%). Le montant de l'ESP par hectare est, en 1997-99, plus important dans l'Union européenne (845 euros) qu'aux Etats-Unis (106 euros). Il est, en revanche, comparable lorsqu'il est rapporté à l'emploi (respectivement 15 000 et 16 000 euros par équivalent agriculteur à temps plein).

⁷ Ce taux moyen de soutien varie selon les produits agricoles. En 1997-99, il est de 11% en viande porcine, de 23% en volaille et il est situé entre 40% et 60% pour la plupart des autres produits agricoles, y compris ceux (comme le lait et le sucre) pour lesquels le soutien provient des prix garantis et non des paiements directs. Malgré la hausse des paiements compensatoires, le taux de soutien du blé tend à diminuer entre 1986-88 et 1997-99 (de 55% à 53%). Il progresse, en revanche, légèrement en viande bovine (de 48% à 58%).

Encart 1 : Différentes approches pour l'évaluation du soutien public à l'agriculture

La méthode développée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE, 2000) permet de mener des comparaisons internationales de façon pluriannuelle. Elle intègre l'ensemble des soutiens à l'agriculture y compris ceux, non budgétaires, relevant de la protection aux frontières. L'estimation quantitative du soutien non budgétaire repose sur la formulation d'hypothèses concernant les prix agricoles qui prévaudraient dans un contexte où l'intervention publique serait nulle (OCDE, 2000). Les transferts totaux (EST) à l'agriculture distinguent trois grandes catégories : les transferts aux consommateurs (ESC), les transferts aux services d'intérêt général pour l'agriculture (ESSG) et les transferts aux producteurs (« Equivalent Soutien aux Producteurs - ESP - »). L'ESP est un indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux productions agricoles. Il associe le soutien des prix de marché et les paiements directs. Ces derniers comportent les paiements versés au titre des superficies et des animaux, des droits antérieurs, de l'utilisation d'intrants et de la production. En rapportant l'ESP à la valeur des recettes agricoles brutes (valeur de la production calculée au prix départ exploitation, soutien budgétaire inclus), le niveau de soutien peut également être mesuré par produit agricole.

Dans le cadre de l'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR) de 1995, le montant du soutien à l'agriculture est apprécié au moyen de la Mesure Globale de Soutien (MGS). La MGS, calculée pour chaque produit, intègre le soutien par les prix et le soutien budgétaire (Desquilbet et al, 1999). Le soutien par les prix est déterminé comme l'écart entre un prix mondial de référence et le prix d'intervention. La MGS exclue les soutiens internes ayant un effet jugé nul ou minime de distorsion sur la production et les échanges (« Boîte verte ») ainsi que les paiements compensatoires versés dans le cadre de programmes de contrôle de l'offre (« Boîte bleue »). Les Etats membres de l'OMC se sont engagés à réduire leur MGS de 20% sur six ans sur la base d'une référence historique moyenne 1986-88 (Swinbank, 1999).

La troisième approche couvre uniquement les soutiens budgétaires. Les évaluations faites à partir du budget du FEOGA, qui assure la majeure partie des soutiens budgétaires à l'agriculture (environ 80%), ne permettent pas de rendre compte des financements spécifiques des Etats membres et des collectivités territoriales. Cependant, cela est rendu possible dans les études spécifiques développées au sein des Etats, comme en France avec la méthode dite des « concours publics à l'agriculture productive » (Boyer, 1999).

L'analyse permise à partir des données du RICA, poursuit une logique comptable. Elle s'intéresse uniquement à la partie budgétaire correspondant aux aides directes octroyées aux agriculteurs.

Sous l'impulsion de la réforme de la PAC, la part de l'ESP provenant des paiements directs passe, dans l'Union européenne, de 16% en 1986-88 à 40% en 1997-99 (tableau 4). La part des paiements directs dans l'ESP est plus élevée aux Etats-Unis (55%), mais elle est stable au cours des deux dernières décennies. Le renforcement du découplage, institué par le Fair Act de 1996, a cependant entraîné une baisse des paiements sur les superficies au profit de ceux versés sur droits antérieurs (Debar, 2001). En Union européenne, la hausse des paiements directs est surtout le fait des paiements versés au titre des superficies cultivées et du cheptel de bovins-viande. D'après l'OCDE, ces paiements sont passés de 2,1 milliards d'euros en 1986-88 à 24,1 milliards d'euros en 1997-99. Les données du RICA 1995 confirment l'ordre de grandeur de cette dernière estimation, les aides directes aux superficies et les primes animales représentant 22,3 milliards d'euros.

Tableau 4. Evolution du soutien global à l'agriculture européenne et américaine (milliards d'euros)

	Union européenne		Etats-Unis	
	1986-88	1997-99	1986-88	1997-99
Transferts totaux (EST)	100,3	116,5	68,2	85,4
Equivalent soutien aux producteurs (ESP)	86,3	105,4	41,8	44,3
- dont soutien des prix du marché	73,1	63,7	19,6	19,9
- dont paiements directs	13,2	41,7	22,2	24,4
* au titre des superficies et des animaux	2,1	24,1	11,3	1,9
* au titre des droits antérieurs	0,0	0,5	0,0	8,6
* au titre de l'utilisation d'intrants	5,1	8,5	6,5	6,1
* au titre de la production	5,3	3,4	2,9	4,7
* autres paiements	0,7	5,2	1,5	3,1

Les aides directes à l'agriculture communautaire ont augmenté, d'après le RICA, de 6,4 milliards d'euros en 1991 à 26,9 milliards d'euros en 1995. Cette forte progression (+20,5 milliards d'euros) se répartie de façon inégale entre les Etats membres : +5,1 milliards d'euros en France, +4,4 en Allemagne, +2,1 au Royaume-Uni, +1,6 en Espagne, +1,5 en Italie, et +3,4 pour les trois nouveaux entrants (les 2,4 milliards restant sont attribués aux sept autres pays). Sur cette période, les dépenses du FEOGA (section garantie) sont passées de 31,1 milliards d'euros en 1991 à 34,5 milliards d'euros en 1995⁸ (Commission européenne, 2000). L'augmentation des paiements compensatoires a été parallèlement accompagnée d'une diminution des restitutions aux exportations et des coûts de stockage (Blogowski, 1996).

La montée rapide des aides directes à l'agriculture européenne n'a pas fait disparaître les soutiens des prix de marché qui restent encore importants, notamment dans les productions bovines. Les paiements directs étant versés directement aux exploitations agricoles, le soutien à l'agriculture devient plus visible par les contribuables et les acteurs économiques (Delorme, 1996) que les circuits de l'intervention publique sur les marchés. Cette visibilité accrue pose, avec plus de force que par le passé, la question de leur mode de répartition et de leur critère de ciblage.

2-2- Les exploitations agricoles européennes sont fortement dépendantes des aides directes

Les aides directes jouent désormais un rôle important dans la formation du revenu de nombreux agriculteurs européens. Avec en moyenne (toutes orientations de production confondues) 1,5 unités de travail agricole et 28 hectares de superficie agricole utile, les exploitations agricoles européennes perçoivent 7 500 euros d'aides directes, soit 4 800 euros par emploi et 265 euros par hectare. Une analyse en fonction des types d'exploitations permet de rendre compte d'écarts importants selon les productions agricoles développées (tableau 5).

Tableau 5. Caractéristiques moyennes des exploitations agricoles européennes en 1995 : analyse selon les types

<i>(résultats moyens par exploitation)</i>	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Ensemble
Nombre d'exploitations	776 000	556 800	160 100	963 800	1 118 600	3 575 300
Unité de travail agricole	1,4	1,7	1,3	1,6	1,6	1,5
Superficie agricole utile (ha)	40	36	42	36	8	28
EBE (euros)	26 500	40 800	19 000	22 300	20 500	25 400
Aides directes par exploitation (euros)	12 100	8 300	10 800	9 000	2 200	7 500
Aides directes par UTA (euros)	8 700	4 800	8 500	5 500	1 400	4 800
Aides directes par hectare (euros)	300	230	260	250	280	265
Aides directes / EBE (%)	46%	20%	57%	40%	11%	30%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations agricoles européennes des types « grandes cultures », « bovins-viande » et « polyculture-élevage » sont devenues, avec la réforme de la PAC, fortement dépendantes des aides directes. Le choix d'un maintien des prix garantis dans le secteur laitier en 1992 (contrairement à la proposition initiale faite par Mac Sharry en juillet 1991) conduit à ce que les exploitations laitières soient, pour le moment, moins concernées par les soutiens directs. Dans certaines zones, elles bénéficient cependant de montants importants d'aides directes du fait de leurs autres productions (bovins mâles et maïs fourrage) ou du soutien spécifique des Etats.

⁸ Une partie de cette augmentation est imputable aux trois nouveaux Etats membres (Autriche, Finlande et Suède).

Les exploitations du type « grandes cultures » ont, en moyenne communautaire, une superficie agricole de 40 hectares. Elles perçoivent 12 100 euros d'aides directes, soit l'équivalent de 8 700 euros par emploi et de 300 euros par hectare. Les aides directes représentent l'équivalent de 27% de la valeur de leur production agricole et de 46% de leur EBE. Ces résultats moyens masquent de fortes disparités régionales (tableau 6 et annexes 3, 4 et 5). Le montant d'aides directes par exploitation est plus important au Nord de l'Union européenne (46 100 euros au Royaume-Uni – Est, 39 700 euros en France - Centre) que dans les zones du Sud (7 200 euros en Espagne – Intérieure et 5 700 euros en Italie – Centre). Ces écarts s'expliquent principalement par l'ampleur des superficies cultivées et par le rendement de référence qui sert de base pour le calcul de l'aide à l'hectare. D'autres facteurs interviennent également comme la structure de l'assolement (les cultures d'oléagineux bénéficient, en 1995, d'un montant d'aides directes à l'hectare supérieur à celui des céréales ; certaines cultures telles les betteraves sucrières ne sont pas concernées par les aides directes, etc...) et les techniques employées (les cultures irriguées bénéficient, dans certaines zones, d'un supplément d'aides à l'hectare par rapport aux cultures sèches).

Les exploitations du type « bovins lait » détiennent 36 hectares, 52 UGB herbivores et assurent, en moyenne européenne, une production annuelle de lait de 174 000 kg. Elles ont un montant d'aides directes de 8 300 euros, soit l'équivalent de 4 800 euros par emploi et de 230 euros par hectare. Elles sont, pour le moment, moins dépendantes des aides directes que les exploitations de grandes cultures (20% de l'EBE). Le montant d'aides directes par exploitation laitière varie également fortement d'une région à l'autre (2 300 euros aux Pays-Bas, 8 700 euros en Bavière et 25 700 euros en Finlande). Par hectare, ce montant est également très fortement contrasté (750 euros par hectare en Autriche, 175 euros en France-Ouest et environ 70 euros en Espagne – Nord et aux Pays-Bas). Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces écarts régionaux : l'ampleur des superficies de grandes cultures (y compris celles du maïs fourrage éligibles aux paiements directs), la dimension du cheptel primable, le niveau d'intensification et, surtout, l'importance des autres aides directes (notamment en zone de montagne) supportées en partie par les Etats et les collectivités territoriales.

Les exploitations du type « bovins viande » ont, en moyenne, un cheptel de 47 UGB bovines pour 42 hectares (dont 93% de superficies fourragères). Elles bénéficient de 10 800 euros d'aides directes, soit 8 500 euros par actif et 260 euros par hectare. Les aides directes représentent 57% de leur EBE soit un montant supérieur au revenu de l'exploitation. Le montant d'aides directes par exploitation est trois fois plus important dans la zone « France – Massif Central » (18 900 euros) qu'en Irlande (6 000 euros). Les écarts entre zones géographiques tiennent principalement à la taille du cheptel de vaches allaitantes et de bovins mâles pouvant bénéficier des primes. Le niveau d'intensification des superficies fourragères, qui conditionnent l'octroi du complément extensif, est également un facteur discriminant, de même que l'ampleur des superficies en grandes cultures. Les mesures d'accompagnement décidées au niveau des Etats membres interviennent également de façon non négligeable. Il s'agit, par exemples, du niveau de complément national pour les vaches allaitantes ou, comme en France, de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (intégrée dans les mesures agri-environnementales).

Les exploitations du type « polyculture-élevage », bénéficient, en moyenne, de 9 000 euros d'aides directes, soit 5 500 euros par emploi et 250 euros par hectare. Le montant d'aides directes par exploitation varie fortement entre les six OTEX regroupées dans ce type : il est de 4 200 euros pour les exploitations de l'OTEX n°60 (« polyculture »), de 6 600 euros pour celles de l'OTEX n°71 (« polyélevage à orientation herbivore »), de 9 500 euros pour celles de l'OTEX n°82 (« autres combinaisons cultures - élevage »), de 10 500 euros pour celles de l'OTEX n°44 (« ovins caprins et autres herbivores »), de 11 800 euros pour celles de l'OTEX n°72 (« polyélevage à orientation granivore ») et de 16 300 euros pour celles de l'OTEX n°81 (« grandes cultures et herbivores »).

Dans la plupart des zones, les exploitations de ce type ont un montant d'aides directes inférieur à celui observé dans les unités de « grandes cultures ».

Les exploitations classées dans le type « autres OTEX » ont un montant moyen d'aides directes évalué à 2 200 euros, soit 1 400 euros par emploi et 280 euros par hectare (ce dernier montant est élevé du fait des activités hors-sol). Le montant d'aides directes par exploitation est, dans la plupart des zones, inférieure à 5 000 euros (exception faite des zones où les cultures céréalières sont développées en complément d'autres activités, comme la production porcine).

Tableau 6. Montant moyen d'aides directes par exploitation agricole en 1995 (en euros)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX
Finlande	25 400	25 700	ns	38 500	37 800
Suède	14 500	11 000	ns	9 800	ns
Autriche	30 600	14 900	19 700	22 500	16 100
Irlande	17 500	3 800	6 000	10 300	ns
Royaume-Uni - Nord	41 200	5 400	17 100	26 900	ns
Royaume-Uni - Centre	38 800	6 900	ns	30 100	2 600
Royaume-Uni - Est	46 100	8 800	ns	33 400	2 900
Danemark	14 600	11 700	ns	14 900	13 200
Pays-Bas	7 000	2 300	ns	3 800	400
Belgique	9 900	6 300	13 100	8 900	800
Luxembourg	ns	14 000	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	23 900	7 900	ns	14 100	6 200
Allemagne - Est	160 700	136 000	ns	308 800	12 500
Allemagne - Ouest	17 100	10 300	ns	14 600	3 900
Allemagne - Bavière	16 300	8 700	ns	14 800	9 000
France - Nord BP	30 500	10 500	ns	20 000	300
France - Centre	39 700	12 600	21 500	29 700	1 700
France - Ouest	16 800	8 100	13 500	15 200	6 900
France - Est	26 300	10 800	ns	32 000	600
France - Massif Central	ns	9 900	18 900	19 400	ns
France - Sud Ouest	25 800	8 900	14 900	15 300	3 900
France - Sud Est	21 300	8 100	ns	13 800	2 100
Italie - Nord	4 700	4 700	7 000	2 900	500
Italie - Centre	5 700	700	ns	2 600	1 200
Italie - Sud	3 700	1 400	3 900	2 700	1 500
Espagne - Nord	5 500	700	2 800	2 300	ns
Espagne - Intérieure	7 200	2 200	6 100	7 500	1 000
Espagne - Méditerranée	3 800	ns	ns	3 100	1 400
Espagne - Sud	5 900	ns	ns	5 900	4 800
Portugal	2 800	4 300	4 800	1 600	600
Grèce	2 000	ns	ns	3 000	2 400
Union européenne	12 100	8 300	10 800	9 000	2 200

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le poids relatif des différents types d'exploitations dans chaque zone (annexe 2), la dimension économique des unités et leurs références historiques de droits à primes génèrent de fortes disparités du montant moyen régional d'aides directes par exploitation. Il s'échelonne de 1 500 euros en Espagne – Nord à 32 400 euros au Royaume-Uni – Est (tableau 7). Il est, à l'exception des nouveaux Länder de l'Allemagne de l'Est où les structures sont très grandes (en moyenne 545 hectares, 11,7 emplois et 200 500 euros d'aides directes), inférieur à la moyenne communautaire (7 500 euros) dans les neuf zones du sud de l'Union, mais aussi en Irlande, en Belgique et aux Pays-Bas (où les productions laitière et porcine sont particulièrement développées). Il est supérieur à 20 000 euros en Finlande, dans deux zones françaises de grandes cultures (Centre et Nord Bassin Parisien) et dans les trois zones du Royaume-Uni.

Tableau 7. Caractéristiques moyennes des exploitations agricoles européennes en 1995 : analyse selon les zones

	Unité de travail	Superficie agricole	EBE (euros)	Montant d'aides directes (euros et %)			
				/ exploitation	/ UTA	/ hectare	/ EBE
Finlande	1,8	33	32 000	28 300	15 500	850	88%
Suède	1,3	52	32 200	12 000	9 600	230	37%
Autriche	1,9	24	42 700	19 100	9 800	810	45%
Irlande	1,3	37	17 600	6 600	5 000	180	38%
Royaume-Uni - Nord	1,8	139	43 000	20 600	11 200	150	48%
Royaume-Uni - Centre	2,3	95	62 900	20 200	8 800	210	32%
Royaume-Uni - Est	3,0	116	88 200	32 400	10 800	280	37%
Danemark	1,3	46	47 100	13 900	10 300	305	30%
Pays-Bas	2,1	23	79 000	2 600	1 200	115	3%
Belgique	1,7	30	55 900	6 800	4 100	230	12%
Luxembourg	1,6	53	56 700	13 000	8 100	245	23%
Allemagne - Nord	1,8	49	43 400	12 600	7 000	255	29%
Allemagne - Est	11,7	544	145 700	200 500	17 100	370	138%
Allemagne - Ouest	1,8	34	35 300	11 400	6 500	335	32%
Allemagne - Bavière	1,5	30	34 500	11 600	7 800	390	34%
France - Nord BP	1,7	78	58 700	23 800	14 200	305	41%
France - Centre	1,6	85	59 300	26 600	16 400	315	45%
France - Ouest	1,6	47	44 500	10 600	6 500	230	24%
France - Est	1,8	75	51 500	16 900	9 600	225	33%
France - Massif Central	1,5	66	31 600	16 100	10 900	245	51%
France - Sud Ouest	1,7	50	39 300	15 900	9 100	320	40%
France - Sud Est	2,0	36	36 900	7 500	3 700	205	20%
Italie - Nord	1,6	13	27 800	2 900	1 800	220	10%
Italie - Centre	1,5	13	15 200	3 300	2 200	260	22%
Italie - Sud	1,2	10	11 200	2 200	1 800	210	20%
Espagne - Nord	1,4	12	14 300	1 500	1 100	125	10%
Espagne - Intérieure	1,0	38	16 600	6 100	6 000	160	37%
Espagne - Méditerranée	0,9	11	12 100	1 700	1 900	150	14%
Espagne - Sud	1,3	24	16 900	5 300	4 000	225	31%
Portugal	1,5	12	4 500	1 600	1 100	140	36%
Grèce	1,7	6	11 600	2 400	1 400	395	21%
Union européenne	1,5	28	25 400	7 500	4 800	265	30%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Le montant d'aides directes par exploitation agricole est depuis l'instauration de la réforme de la PAC étroitement lié à trois critères :

- Les productions agricoles développées. Seules certaines d'entre elles (grandes cultures, viandes bovine, ovine et caprine) bénéficient d'un mode de soutien basé sur l'octroi de paiements compensatoires. Ces derniers n'existent pas, pour le moment, dans de très nombreuses autres productions agricoles telles que les productions laitière, porcine, avicole, viticole, horticole, arboricole, maraîchère.
- La dimension économique des exploitations agricoles. Les paiements compensatoires sont, en effet, assis sur la base des facteurs de production disponibles (superficie et cheptel) et des niveaux antérieurs de production (rendement de référence en céréales). Ils ont été déterminés de façon à atténuer, dans chaque exploitation, le choc économique provoqué par la baisse des

prix garantis. Le montant d'aides directes par exploitation est, de ce fait, étroitement lié à son volume de production (Kroll, 1998). Certains dispositifs techniques ont cependant été introduits pour atténuer la linéarité de cette relation. Il s'agit principalement de l'instauration d'un plan de régionalisation des céréales (l'aide directe par hectare est, en grandes cultures, identique entre les producteurs d'une même zone géographique), de la création d'un statut de producteurs professionnels (seuls ces derniers sont obligés de geler une partie de leur superficie céréalière) et de la fixation de contraintes de chargement dans le secteur bovin.

- La localisation des exploitations agricoles. Dans le secteur des céréales, le montant de l'aide directe par hectare correspond au produit du rendement de référence (déterminé pour une zone géographique particulière) et du taux d'indemnisation à la tonne (homogène entre les Etats membres). Le rendement de référence varie du simple au triple entre les pays du Sud de l'Union et la plupart des zones des pays du Nord. Par ailleurs, les Etats européens ne soutiennent pas tous avec la même intensité leur agriculture par des programmes co-financés ou des crédits internes.

En rapportant le montant d'aides directes à l'emploi, la hiérarchie se resserre entre les zones géographiques, notamment pour le Royaume-Uni – Est (où le travail salarié est développé) et pour l'Allemagne – Est. Avec 17 100 euros d'aides directes par emploi, les nouveaux länder allemands occupent toujours le premier rang européen. Ce montant devient, néanmoins, comparable à celui observé en Finlande (15 500 euros) et dans deux zones françaises : Centre (16 400 euros) et Nord Bassin Parisien (14 200 euros). Les régions françaises et britanniques orientées vers les productions céréalières occupent toujours le sommet de la hiérarchie, très loin devant les zones laitières (Pays-Bas, Espagne du Nord) et les régions méditerranéennes.

En rapportant le montant d'aides directes à l'hectare, la hiérarchie des zones géographiques est encore différente de celle par emploi. En Finlande et en Autriche⁹, ce montant est respectivement, de 850 et 810 euros, soit deux fois plus qu'en Bavière, quatre fois plus qu'en Italie du Sud et huit fois plus qu'aux Pays-Bas. En France, ce montant oscille entre 205 euros dans le Sud-Est et 315 euros dans le Centre. Plusieurs facteurs interagissent sur ce niveau régional du soutien direct à l'hectare: l'assolement, le rendement de référence, le niveau d'intensification des superficies fourragères (nombre d'animaux primés par hectare), le mode de détermination de la superficie agricole utile (notamment la prise en compte des parcours et alpages peu productifs) et les critères d'attribution des aides directes non liées aux OCM.

Le ratio « aides directes / EBE » est, en moyenne communautaire, de 30%. Les aides directes représentent moins du quart de l'EBE dans 51% des exploitations agricoles européennes et plus des trois quarts dans 14% d'entre elles (tableau 8). Les unités du premier groupe rassemblent 54% des emplois, 28% des surfaces et 15% des aides directes. Celles du second concentrent 31% des aides directes pour 13% des emplois et seulement 8% de l'EBE. L'analyse régionale montre des écarts très importants. Ce ratio est en moyenne de 138% en Allemagne – Est, de 88% en Finlande, de 51% en France – Massif Central et de 48% au Royaume-Uni – Ouest. Il est particulièrement faible en Belgique (12%), en Espagne – Nord (10%) et aux Pays-Bas (3%).

⁹ L'année 1995 correspondant à la date d'entrée de la Finlande et de l'Autriche dans l'Union européenne, il sera nécessaire de vérifier ultérieurement si cette situation perdure. Cette situation peut s'expliquer par l'octroi d'aides directes exceptionnelles liées à l'intégration ou à une conjoncture nationale particulière.

Tableau 8. Contribution à l'agriculture européenne de six classes « d'aides directes / EBE » (% - en 1995)

	Exploitations agricoles	Emplois agricoles	Superficie agricole	EBE	Aides directes
Moins de 10%	33%	35%	13%	36%	3%
10% à 25%	18%	19%	15%	20%	12%
25% à 50%	23%	22%	25%	24%	30%
50% à 75%	12%	11%	19%	12%	24%
75% à 100%	5%	5%	11%	5%	13%
Plus de 100%	9%	8%	17%	3%	18%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Avec la réforme de 1992, les paiements directs sont devenus nécessaires à la rémunération du travail de très nombreux agriculteurs européens. Dans un tel contexte économique, il apparaît difficile d'envisager, à court terme, une réduction brutale des soutiens directs à l'agriculture communautaire. Cette situation, qui sera encore accentuée avec la réforme de l'Agenda 2000, ne doit cependant pas faire obstacle à une réflexion sur un éventuel redéploiement des crédits, de la gestion des marchés vers le développement rural.

2-3- Agenda 2000 : une hausse des aides directes centrée sur les exploitations bovines

La réforme de la PAC décidée par le Conseil européen en mars 1999 (annexe 1) va entraîner une nouvelle hausse des aides directes, évaluée à environ 7 milliards d'euros. La compensation des baisses de prix n'est que partielle (à l'exception du secteur de la viande bovine où elle est dans certains systèmes presque totale), car les décideurs communautaires ont souhaité tenir compte de l'effet atténuateur joué par la poursuite des gains de productivité (Butault, 1999). Cette augmentation s'effectuera en deux temps : 3,9 milliards entre 1995 et 2004 (dont 0,9 milliard pour les grandes cultures et 3 milliards pour la viande bovine) et 3,1 milliards entre 2004 et 2008 (réforme de l'OCM lait). Cette hausse est plus modeste que celle observée lors de la réforme précédente (+17,1 milliards sur les douze Etats membres présents sur la période 1991-1995).

La réforme de l'Agenda 2000 concerne surtout les productions animales. Le montant d'aides directes aux productions animales (viande et lait) passe, globalement sur l'ensemble de l'Union européenne, de 6,1 milliards d'euros en 1995 à 12,1 milliards d'euros en 2008 (tableau 9). Le montant global d'aides directes aux superficies végétales progresse plus modestement (16,1 à 17 milliards d'euros). Le poste « autres aides directes » est, quant à lui, stable dans la simulation. L'évolution à venir de ces aides directes relevant du développement rural (programmes agri-environnementaux, indemnités compensatoires de handicaps naturels, etc...), des fonds nationaux et régionaux reste, en effet, plus difficile à appréhender que celle relative aux OCM.

La hausse des aides directes devrait se répartir pour 55% aux exploitations du type « bovins lait », 25% à celles du type « polyculture-élevage », 10% à celles du type « bovins viande », 8% à celles du type « grandes cultures » et seulement 2% à celles du type « autres OTEX ».

Tableau 9. Evolution 1995-2008 du montant global d'aides directes à l'agriculture européenne (milliards d'euros)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Ensemble
Aides directes 1995	9,3	4,6	1,8	8,7	2,5	26,9
Evolution 1995-2008	+0,6	+3,9	+0,7	+1,8	+0,1	+7,0
Aides directes 2008	9,9	8,5	2,5	10,5	2,6	33,9
- dont aides végétales	8,4	1,9	0,2	4,5	2,0	17,0
- dont aides animales	0,8	4,8	2,0	4,4	0,3	12,2
- dont autres aides directes	0,7	1,8	0,3	1,6	0,3	4,7

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Avec la réforme de l'Agenda 2000, le montant moyen d'aides directes par exploitation agricole progresse, en moyenne communautaire, de 26% (en passant de 7 500 euros en 1995 à 9 500 en 2008). Cette estimation doit être considérée avec une grande prudence dans la mesure où la simulation est conduite à structures constantes. Une diminution du nombre d'exploitations agricoles de 3% par an sur la période 1995-2008 conduirait à une augmentation supplémentaire d'environ 40% par rapport aux valeurs estimées. Un tel scénario supposerait, néanmoins, que l'enveloppe budgétaire reste constante et que l'intégralité des droits à primes cédés soient affectés aux exploitations restantes. Rapporté à l'hectare ou au revenu, le montant d'aides directes est, en revanche, beaucoup plus stable face aux effets de la restructuration.

Tableau 10. Evolution 1995-2008 du montant moyen d'aides directes: analyse selon les types (euros et %)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Ensemble
Aides directes 2008 par exploitation	12 800	15 900	15 300	10 900	2 250	9 500
Evolution 1995-2008 (euros)	+700	+7 000	+4 500	+1 900	+50	2 000
Evolution 1995-2008 (%)	+6%	+84%	+41%	+20%	+3%	+26%
Aides directes par UTA 2008	9 200	8 800	11 900	6 600	1 500	6 100
Evolution 1995-2008	+540	+4 010	+3 480	+1 120	+40	+1 260
Aides directes par ha 2008	320	420	370	300	290	335
Evolution 1995-2008	+20	+190	+110	+50	+10	+70
Aides directes / EBE 2008	52%	41%	81%	50%	11%	39%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations du type « grandes cultures » enregistrent, à structures constantes, une hausse moyenne de leur montant d'aides directes de 6% entre 1995 et 2008. Celle-ci résulte d'un double mouvement : une augmentation des aides directes aux superficies céréalières et un recul de celles relatives aux oléagineux, aux protéagineux et à la jachère (Blanc et al, 2000). L'alignement du montant de l'aide directe à l'hectare entre les cultures, qui va dans le sens d'une accentuation du découplage (Gohin, Guyomard, 2000), pourrait entraîner certaines modifications d'assolement non prises en compte dans la simulation. Le recul des oléagineux au profit des céréales devrait néanmoins être limité du fait de leur intérêt agronomique dans les rotations culturales. En 2008, le montant d'aides directes est estimé, en moyenne communautaire, à 12 800 euros par exploitation, soit 9 200 euros par actif et 320 euros par hectare (tableau 10). L'analyse en fonction des zones géographiques montre peu de changements significatifs par rapport aux hiérarchies observées en 1995. La progression des aides directes est néanmoins plus rapide dans les zones spécialisées en production de blé tendre que dans celles ayant une proportion importante d'oléagineux (comme c'est le cas en France – Sud Ouest ou en Espagne - Intérieure).

Les exploitations du type « bovins lait » enregistrent, quant à elles, une progression beaucoup plus rapide des aides directes sur la période (+84%). En 2008, leur montant d'aides directes par exploitation (15 900 euros) et par hectare (420 euros) devient même, en moyenne communautaire, supérieur à celui des unités de « grandes cultures ». Ce constat n'est cependant pas général à l'ensemble des pays : en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, les exploitations laitières conservent un montant d'aides directes inférieur à celui des unités des types « grandes cultures » et « bovins viande ». Compte tenu de la logique retenue dans le mode de compensation de la baisse du prix du lait (calibrage sur le niveau de quota), les exploitations laitières intensives à base de maïs fourrage enregistrent une progression de leur montant d'aides directes plus forte que les unités extensives (Institut de l'Élevage, 1999). La revalorisation est particulièrement spectaculaire dans les exploitations laitières néerlandaises et britanniques du fait de leur grande dimension économique et d'un faible montant initial d'aides directes. L'augmentation des aides aux superficies de céréales intra-consommées (dont le maïs fourrage) bénéficie aux exploitations laitières de l'Ouest de la France dont le montant d'aides directes progresse de 103% sur la période.

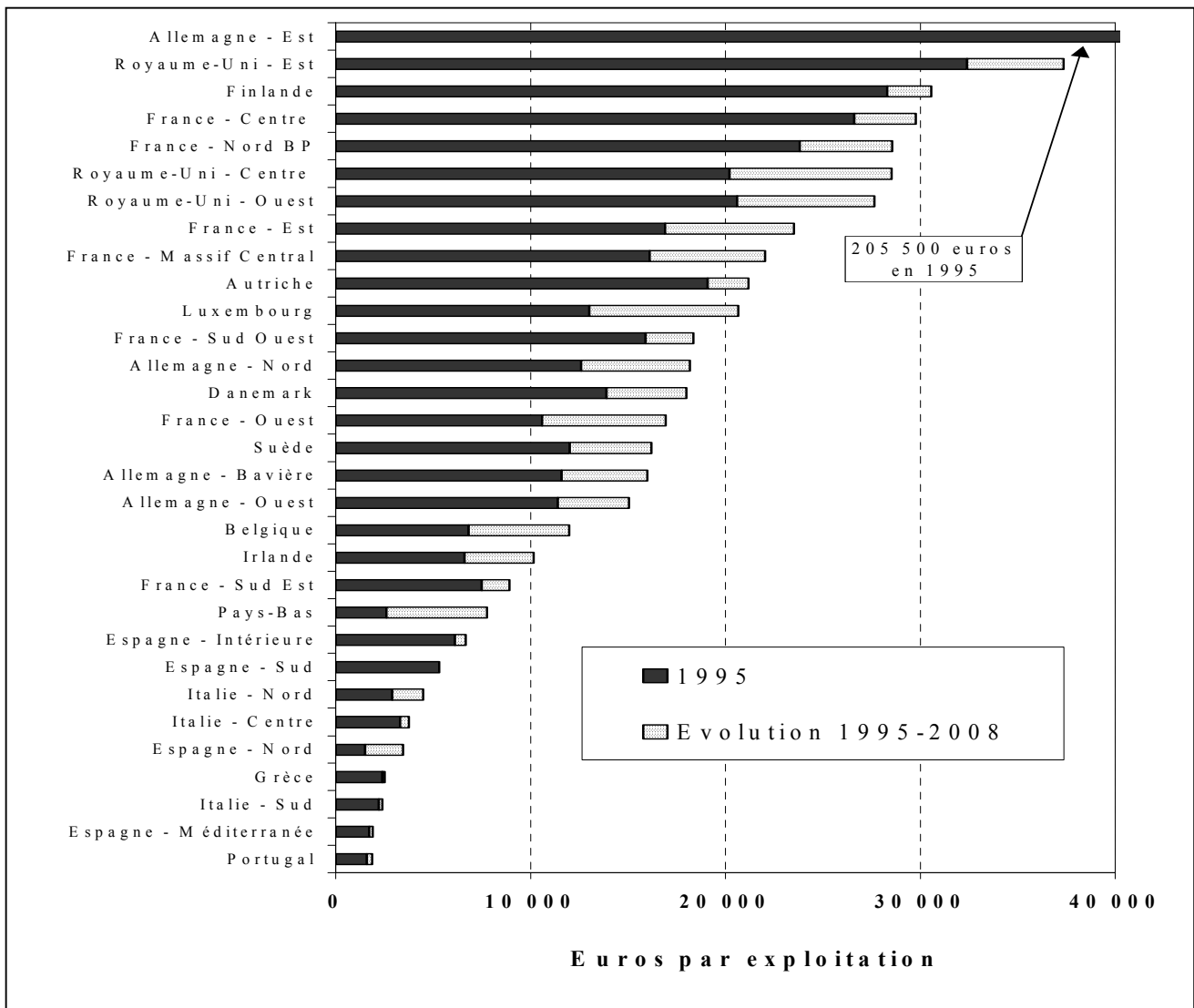
Les exploitations du type « bovins – viande » bénéficient, avec la réforme de l'Agenda 2000, d'une hausse moyenne des aides directes de 42%. En 2008, elles ont en moyenne 15 300 euros d'aides directes par exploitation, soit 11 900 euros par emplois et 370 euros par hectare. Compte tenu des hypothèses formulées en ce qui concerne l'évolution des prix (alignement entre la baisse des prix d'intervention et celle des prix de marchés), le rapport « aides directes / EBE » est estimé à 81% en 2008, soit un taux nettement supérieur à celui des autres types. Le montant moyen d'aides directes par hectare est directement lié au niveau d'intensification (mesuré par le nombre d'UGB PAC par hectare de superficie fourragère). En 2008, les 46 000 exploitations européennes ayant un chargement supérieur à 2 UGB PAC par hectare bénéficient, en moyenne, de 610 euros d'aides directes par hectare et de 16 000 euros par exploitation. Les 88 000 exploitations ayant un chargement inférieur à 1,4 UGB PAC bénéficient, quant à elles, de seulement 295 euros par hectare et de 14 800 euros par exploitation.

Les exploitations européennes du type « polyculture-élevage » connaissent une revalorisation des aides directes (+21%) intermédiaire entre les unités du type « bovins viande » et celles du type « grandes cultures ». Avec 10 900 euros d'aides directes par exploitation et 300 euros par hectare, elles se retrouvent proches des trois autres types, alors que les exploitations du type « autres OTEX » ne sont pas concernées par la réforme et bénéficient de très peu de soutiens publics.

L'évolution de la répartition territoriale des aides directes est liée au poids relatif des différents types d'exploitations (annexe 2). A horizon 2008, le montant global d'aides directes par zone géographique demeure, très contrasté. Il est supérieur à 1,4 milliards d'euros en Finlande, en Autriche, dans trois zones d'Allemagne, dans trois zones françaises et au Royaume-Uni Est. Il est inférieur à 0,6 milliard en Suède, en Belgique, au Luxembourg, en France - Est, en Italie - Centre, en Espagne - Nord et en Espagne – Méditerranée. Rapporté à l'exploitation, ce montant varie toujours très fortement entre le Nord et le Sud de l'Union européenne (graphique 1).

Avec la réforme de l'Agenda 2000, le montant moyen régional d'aides directes par exploitation progresse plus rapidement dans les zones où la production laitière est fortement développée : +202% aux Pays-Bas, +59% en France – Ouest et +38% en Bavière. La hausse des aides directes est également forte dans les zones spécialisées en viande bovine, comme en Irlande (+54%) et en France – Massif Central (+37%). Elle est en revanche limitée, entre 10% et 15%, dans la plupart des zones céréalières (France – Centre, Royaume-Uni – Est, Allemagne – Est) et est inférieure à 10% dans cinq zones (Espagne du sud, Grèce, Finlande, Italie du sud et Espagne intérieure).

Graphique 1. Evolution 1995-2008 du montant moyen d'aides directes par exploitation (en euros)

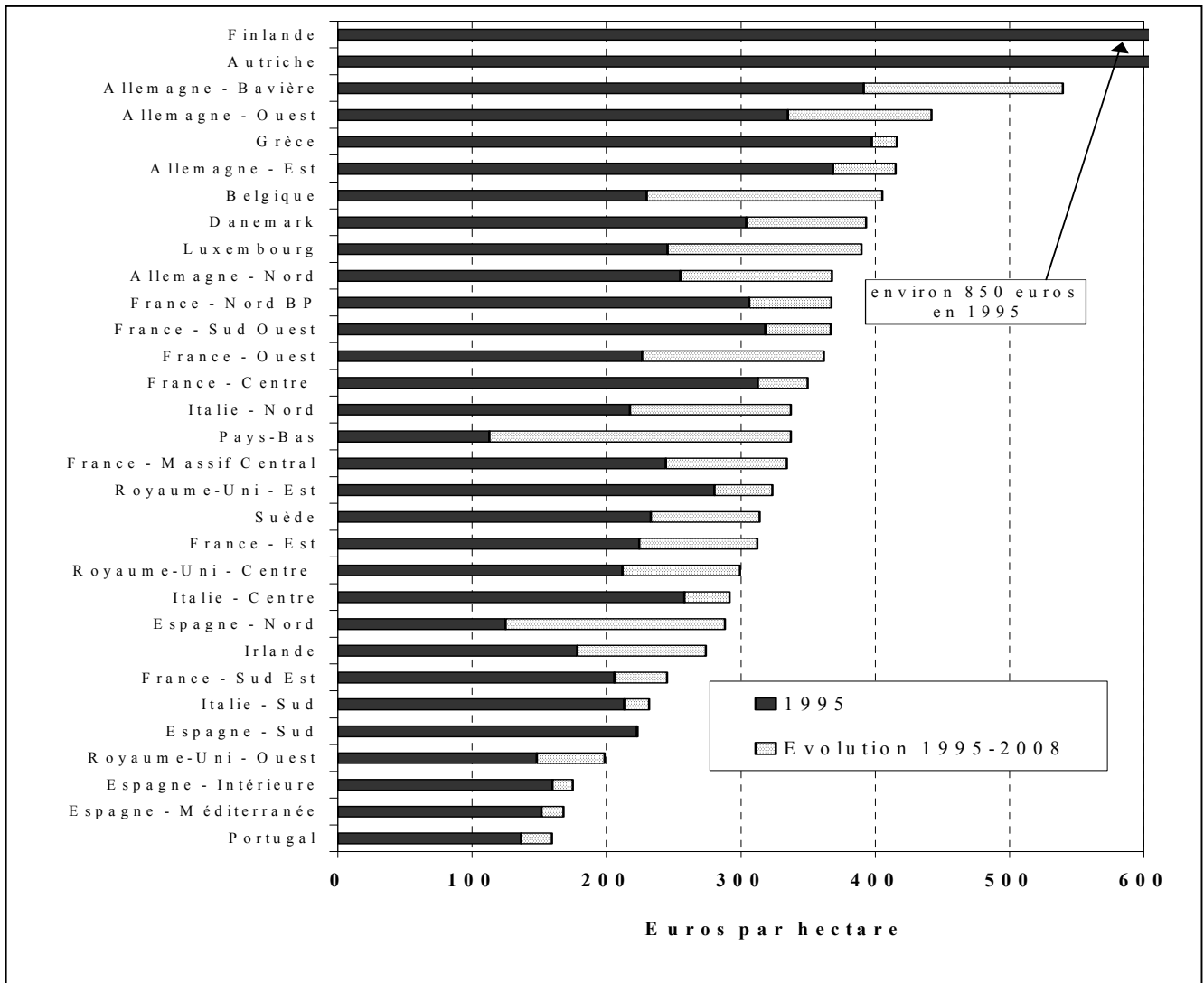


RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans chaque zone géographique, le montant global d'aides directes est rapporté à la superficie agricole utile. Avec la réforme de l'Agenda 2000, ce montant progresse fortement dans les zones laitières et faiblement dans les zones où l'activité bovine est peu représentée. La hausse est particulièrement accentuée dans les zones intensives (Pays-Bas et Belgique) où la production de lait par unité de surface est importante. La réforme de la PAC modifie la hiérarchie des zones géographiques selon le critère « montant d'aides directes par hectare de superficie agricole utile » (graphique 2). Le test statistique de Kolmogorov-Smirnov¹⁰ confirme cette analyse en rejetant l'hypothèse d'égalité des deux distributions au seuil de 1% (Dagnelie, 1998).

¹⁰ Le test Kolmogorov-Smirnov permet de vérifier l'hypothèse d'égalité de deux distributions. Dix classes de montant d'aides directes par hectare sont fixées arbitrairement (100-150 euros, 150-200, 200-250, 250-300, 300-350, 350-400, 400-450, 450-500, 500-550 et 550-900). Les 31 zones géographiques sont alors positionnées selon ces dix classes (en distribution cumulée) pour l'année 1995 (F(X)) et 2008 (G(X)). L'écart entre F(X) et G(X), exprimé en valeur absolue, est calculé pour chacune de ces dix classes. La valeur maximale de cet écart (0,33 pour la classe 200 à 250 euros) étant inférieure à la valeur critique correspondant à un seuil de risque de 1% (0,184 dans le cas d'un échantillon comportant de 35 individus), l'hypothèse d'égalité des deux distributions est rejetée.

Graphique 2. Evolution 1995-2008 du montant moyen d'aides directes par hectare (en euros)



RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Même si des écarts très importants subsistent entre les 31 zones géographiques, la réforme de la PAC va dans le sens d'une plus grande homogénéité quant au montant d'aides directes par hectare (le coefficient de variation passe de 0,60 à 0,48 entre 1995 et 2008). L'évolution de l'indice de Theil¹¹ sur cette même période (de 0,099 à 0,077) confirme ces résultats mais montre que l'ampleur de la redistribution géographique des soutiens directs est limitée.

¹¹ L'indice de Theil détermine le niveau de concentration des aides directes en tenant compte de la superficie des zones (Béguin, 1979). Plus sa valeur tend vers zéro et moins les aides directes sont concentrées. Il est calculé comme suit :

$$T_{AD} = \sum_{zg} \frac{AD_{zg}}{AD_{ue}} \ln \left(\frac{AD_{zg} SA_{ue}}{AD_{ue} SA_{zg}} \right)$$

AD_{zg} = Montant global d'aides directes dans la zone géographique zg ;

AD_{ue} = Montant global d'aides directes en UE

SA_{zg} = Superficie agricole de la zone géographique zg ;

SA_{ue} = Superficie agricole en UE

Les deux réformes successives de la PAC conduisent à une augmentation rapide et substantielle des aides directes à l'agriculture communautaire. Après la réforme du secteur des grandes cultures entre 1992 et 1995, l'accord de Berlin est davantage polarisé sur les productions bovines (lait et viande). Le montant des aides directes (par exploitation ou par emploi) reste étroitement lié à la taille des structures, à la productivité du travail et aux mécanismes de compensation prévus pour atténuer l'impact de la baisse des prix institutionnels (références historiques, rendements de référence, etc). L'accroissement rapide des paiements compensatoires liés à la régulation des marchés tend à marginaliser l'importance relative des aides directes relevant du second pilier de la PAC (programmes agri-environnementaux et indemnités compensatoires de handicaps naturels).

3- Les effets redistributifs de la réforme de l'Agenda 2000

Cette troisième partie comporte deux sections. La première analyse l'impact potentiel des mesures de l'Agenda 2000 sur la concentration des aides directes entre exploitations agricoles. La seconde étudie, à horizon 2008, la dispersion des montants d'aides directes par exploitation. En rappelant les dispositions juridiques offertes aux Etats membres quant à l'application éventuelle d'un dispositif de modulation des paiements compensatoires, elle tente d'évaluer le montant des crédits pouvant être affecté aux politiques de développement rural.

3-1- L'impact de la réforme de l'Agenda 2000 sur la concentration des aides directes

Pour étudier l'impact de la réforme de l'Agenda 2000 sur l'évolution de la concentration des aides directes, les exploitations agricoles européennes sont réparties, dans un ordre décroissant, selon leur montant d'aides directes 1995. Les exploitations des deux premiers déciles regroupent, au niveau communautaire, 73% des aides directes allouées en 1995, 25% des emplois agricoles, 59% de la superficie agricole utile et 42% de l'EBE (tableau 11). En regroupant 68% des aides directes octroyées en 2008¹², ces exploitations enregistrent avec la réforme de la PAC une baisse modérée de leur contribution relative. En étant vraisemblablement en meilleure posture que les autres pour bénéficier de la restructuration qui résulterait d'une diminution du nombre d'agriculteurs, ces exploitations devraient connaître, dans les faits, un recul moins marqué que celui présenté ici à structures constantes. Il même envisageable que les inégalités puissent s'accroître.

Tableau 11. **Poids relatif des exploitations des deux premiers déciles (aides directes 1995 par exploitation)**

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Ensemble
Exploitations 1995	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Emplois 1995	27%	26%	26%	27%	24%	25%
Superficie agricole utile 1995	61%	33%	44%	61%	43%	59%
EBE 1995	55%	29%	43%	49%	30%	42%
Aides directes 1995	72%	56%	50%	71%	79%	73%
Aides directes 2008	71%	43%	48%	69%	79%	68%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Les exploitations agricoles européennes des deux premiers déciles ont, en 1995, un EBE moyen trois fois supérieur à celui des unités classées dans les huit autres déciles (tableau 12). Plus dépendantes des soutiens directs (le rapport « aides directes / EBE » est, en moyenne, de 51% contre 14%), elles enregistrent avec la réforme de l'Agenda 2000 une hausse moyenne de leur

¹² L'expression synthétique selon laquelle 20% des exploitations agricoles européennes reçoivent 80% des aides directes est justifiée. Le niveau de concentration des aides directes est, en réalité, supérieur à celui estimé à partir du RICA, cet outil statistique ne prenant pas en compte de nombreuses petites exploitations peu aidées.

montant d'aides directes (+4 800 euros) supérieure au montant moyen d'aides directes des autres unités (3 800 euros après réforme). Le montant des aides directes par emploi est beaucoup plus dispersé (rapport de 1 à 6,7 entre les deux premiers déciles et les deux derniers) que le montant d'aides directes par hectare (rapport de 1 à 1,4).

Tableau 12. Effet redistributif de l'Agenda 2000 sur les exploitations agricoles européennes : analyse en fonction des types et selon les déciles d'aides directes 1995 par exploitation

Résultats moyens par exploitation	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture Elevage	Autres OTEX	Ensemble
Résultats moyens pour les exploitations des deux premiers déciles (en euros)						
Nombre d'exploitations	155 300	111 300	32 00	192 800	224 200	715 000
UTA	1,8	2,2	1,6	2,2	1,9	1,9
Superficie agricole (ha)	123	59	92	108	17	84
EBE	73 200	58 700	41 100	54 200	31 200	53 400
Aides directes 1995	43 500	23 300	27 200	31 800	8 900	27 400
Evolution 1995-2008	+2 200	+9 500	+9 800	+5 600	+200	+4 800
Aides directes 2008	45 700	32 800	37 000	37 400	9 100	32 200
- soit par emploi	25 400	14 900	23 100	17 000	4 800	16 900
- soit par hectare	370	560	400	350	530	380
Résultats moyens pour les exploitations des huit derniers déciles (en euros)						
Nombre d'exploitations	620 700	445 400	128 100	771 000	894 500	2 860 000
UTA	1,3	1,6	1,2	1,5	1,5	1,5
Superficie agricole (ha)	19	30	29	18	6	14
EBE	14 800	36 300	13 400	14 400	17 800	18 400
Aides directes 1995	4 200	4 500	6 700	3 300	600	2 500
Evolution 1995-2008	+400	+6 300	+3 100	+900	+0	+1 300
Aides directes 2008	4 600	10 800	9 800	4 200	600	3 800
- soit par emploi	3 500	6 700	8 200	2 800	400	2 500
- soit par hectare	240	360	340	230	100	270

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Cette approche est déclinée pour les cinq types d'exploitations agricoles. Dans le type « grandes cultures », les exploitations des deux premiers déciles concentrent 27% des emplois, 61% de la surface, 55% de l'EBE et 71% des aides directes 2008. Elles ont, en moyenne, 123 hectares pour 73 200 euros d'EBE, soit environ cinq fois plus que celui des unités des huit autres déciles. Le niveau de concentration des aides directes est très peu modifié avec la réforme de l'Agenda 2000 pour au moins trois raisons : les rendements de référence sont inchangés (exception faite d'un léger ajustement à la hausse dans certaines zones du Sud de l'Union européenne) ; la compensation des baisses de prix est envisagée par hectare et ne varie pas en fonction des superficies cultivées par exploitation ; l'alignement des aides directes entre les différentes cultures n'est pas, du fait de leur assolement, plus pénalisant pour les unités les plus soutenues.

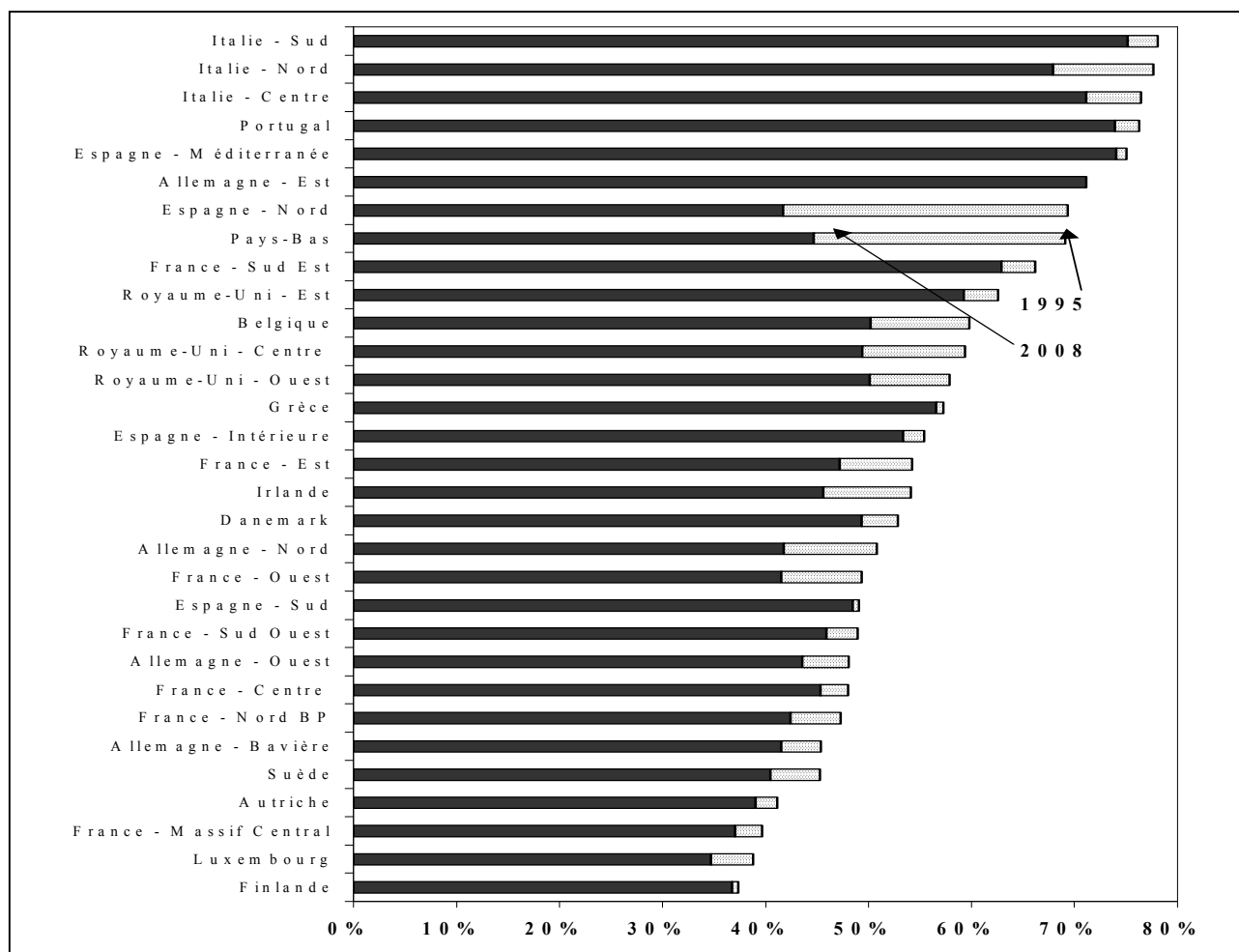
Les exploitations du type « bovins lait » des deux premiers déciles regroupent 26% des emplois, 56% des aides directes mais seulement 33% des superficies et 29% de l'EBE. Les aides directes sont ainsi, en 1995, moins directement liées à la taille de l'exploitation que dans le secteur des grandes cultures (du fait de l'importance des mesures agri-environnementales et des indemnités compensatoires de handicaps naturels). Les unités des deux premiers déciles ont un EBE moyen de 58 600 euros, soit 1,6 fois la moyenne des huit autres déciles (tableau 12). Au terme de la réforme de l'Agenda 2000, toutes les exploitations laitières européennes bénéficieront de paiements compensatoires. Ceci entraîne une modification importante du niveau initial de concentration. Les unités laitières spécialisées de grande dimension (principalement celles localisées au Royaume-Uni et aux Pays-Bas) qui percevaient peu d'aides directes en 1995, deviennent parmi les plus soutenues.

Les exploitations du type « bovins viande » des deux premiers déciles ont, en moyenne, un EBE de 41 000 euros en 1995 (soit 3,1 fois la moyenne des huit autres déciles) pour 27 200 euros d'aides directes. Elles détiennent 26% des emplois, 43% des surfaces et 50% des aides directes. En poursuivant une logique de compensation des baisses de prix proche de celle instaurée en 1992 (aide à la tête de bétail), la réforme de l'Agenda 2000 modifie peu le niveau initial de concentration des aides directes. Certains rééquilibrages sont cependant attendus entre systèmes d'élevage : les nouvelles conditions de chargement imposées pour le calcul des primes animales conduisent à ce que le taux de compensation des baisses de prix soit plus élevé dans les élevages extensifs (Colson, Chatellier, 1999) ; la revalorisation des primes sur les superficies de maïs fourrage confère, en revanche, un avantage aux unités intensives ; l'instauration d'une prime à l'abattage favorise les animaux légers. Pour les deux derniers types d'exploitations, les deux premiers déciles regroupent entre 70% et 80% des aides directes avant et après réforme.

En fonction des zones géographiques, l'analyse de concentration montre que les exploitations des deux premiers déciles rassemblent, en 1995, moins de 40% des aides directes dans trois zones (Finlande, France – Massif Central et Luxembourg) et plus de 75% en Espagne – Méditerranée, en Italie (pour les trois zones) et au Portugal (graphique 3). Dans les deux tiers des zones, la contribution des deux premiers déciles au budget global d'aides directes diminue de moins de cinq points. Les évolutions sont fortes aux Pays-Bas et en Espagne - Nord, où certaines exploitations laitières de grande taille captent à partir de 2008 une part importante des aides directes.

Graphique 3. Impact redistributif de l'Agenda 2000 au sein des zones géographiques

Evolution de la part des aides directes détenues par les exploitations des deux premiers déciles (calculé en 1995)



L'analyse de la concentration des aides directes à l'agriculture européenne souligne l'existence de fortes inégalités au sein de chaque type de production et de chaque zone géographique. Elle confirme l'idée selon laquelle le montant d'aides directes par exploitation est moins lié à l'emploi créé qu'à l'ampleur des superficies cultivées ou du cheptel (Desriers, 2000). Sans la mise en œuvre d'une modulation des paiements compensatoires (avec un redéploiement des crédits économisés vers le développement rural), il est peu probable que la réforme de l'Agenda 2000 entraîne une réduction importante des inégalités observées. *A fortiori*, comme par le passé, les exploitations les plus soutenues sont vraisemblablement celles qui bénéficieront le plus des restructurations à venir.

3-2- La modulation des paiements compensatoires au service du développement rural

La contribution budgétaire de l'Union européenne en faveur de son agriculture se répartie pour environ 90% sur le premier pilier de la PAC (gestion des marchés dans le cadre des OCM) et pour 10% sur le second pilier (développement rural). Les crédits communautaires déployés sur le volet développement rural sont complétés par des financements nationaux, ce qui n'est pas le cas pour les paiements compensatoires (Bontemps, Bureau, 1996). La réforme de l'Agenda 2000 ne modifie pas ces grands équilibres.

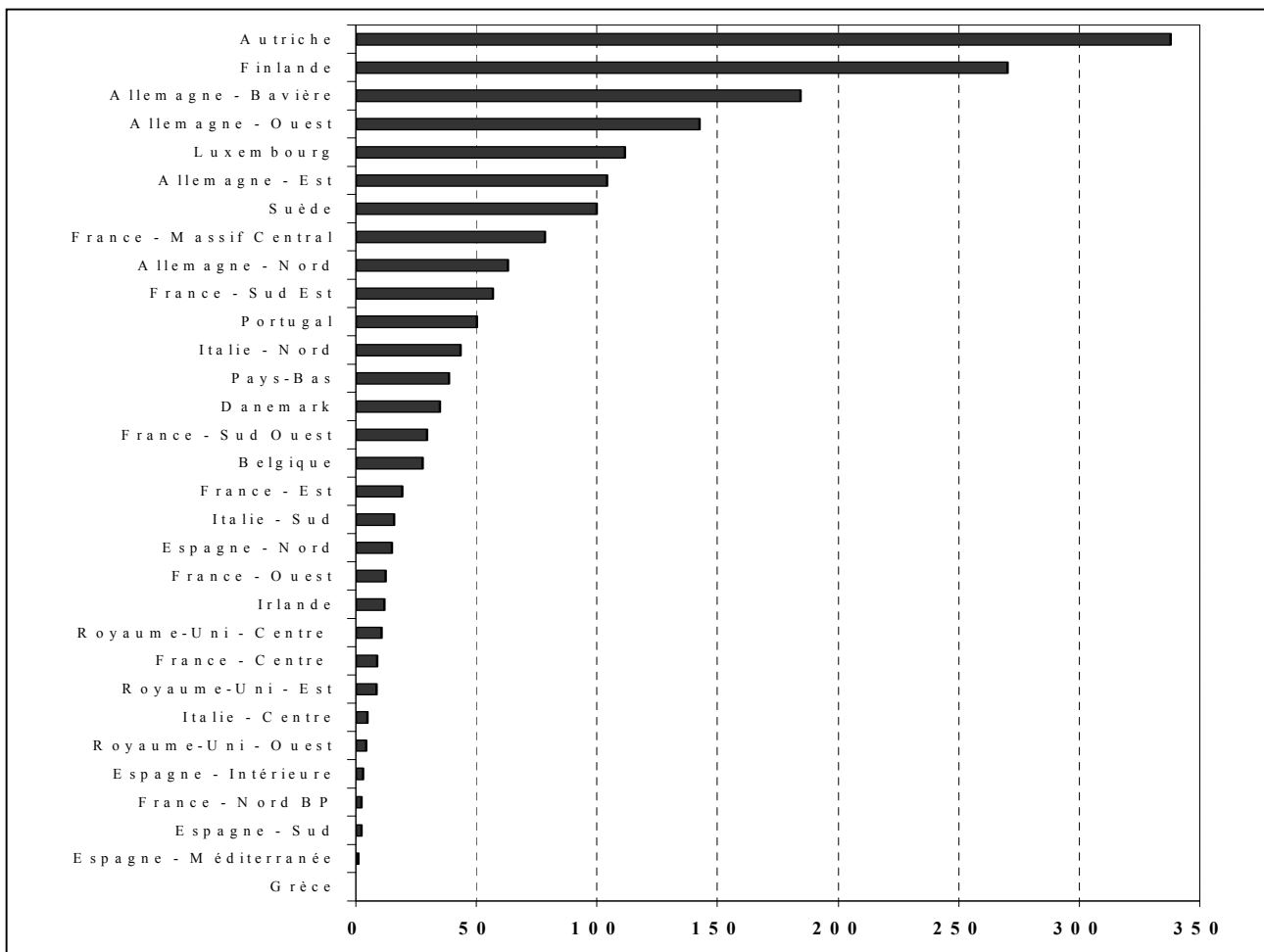
Dans le respect du cadre budgétaire instauré par le Conseil européen pour la période 2000-2006, la modulation et la conditionnalité environnementale des paiements compensatoires sont les deux seuls instruments susceptibles de permettre un passage de crédits du premier pilier de la PAC vers le second. Dans son article 4, le règlement horizontal (n°1259/99) ouvre ainsi la possibilité aux Etats membres de mettre en œuvre un dispositif de modulation des paiements compensatoires¹³, les crédits économisés restant disponibles au niveau national pour co-financer des mesures agri-environnementales ou des indemnités compensatoires de handicaps naturels. La modulation est limitée à 20% du montant maximal des aides directes versées par exploitation, peut être réalisée en fonction de trois critères : le montant des paiements compensatoires, l'emploi et la prospérité économique (mesurée par la marge brute standard).

A ce jour, seuls trois pays ont mis en œuvre ce dispositif. En France, le prélèvement est progressif en fonction du montant des aides directes et de la dimension économique des exploitations. Ce dispositif permet un prélèvement budgétaire ciblé, équivalent à 2% de l'ensemble des paiements compensatoires de la PAC versés en France (Chatellier, 2000). Les crédits sont utilisés pour abonder la part communautaire du financement des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) de la nouvelle loi d'orientation agricole de 1999. Au Royaume-Uni, le mécanisme de modulation est linéaire, selon un taux de réduction des paiements compensatoires identique (4,5% à terme) pour toutes les exploitations agricoles. Au Portugal, le mécanisme proposé est comparable au dispositif français.

¹³ Lors de sa première proposition de réforme faite en juillet 1997, la Commission européenne envisageait l'application d'un dispositif de modulation commun à l'ensemble des Etats membres. Celui-ci prévoyait une réduction de 20% des paiements compensatoires pour les montants compris entre 100 000 et 200 000 euros et de 25% au-delà de 200 000 euros. Cette mesure aurait eu un impact budgétaire très limité : seules 12 000 exploitations agricoles ont un montant de paiements compensatoires supérieur au seuil de 100 000 euros. Cette voie fût rapidement abandonnée sous la pression politique de l'Allemagne qui, avec ses grandes exploitations de l'Est, était particulièrement pénalisé (Chatellier, Kleinhanss, 2000).

Afin de mieux cerner le poids relatif des « autres aides directes »¹⁴ dans les différentes zones géographiques, ce montant est rapporté à l'hectare. En moyenne communautaire de 45 euros, il est plus élevé dans les zones économiquement riches (Bavière, Ouest de l'Allemagne), dans les zones de montagne (Massif Central, France – Sud Est) et dans les trois nouveaux Etats membres de l'Union européenne (graphique 4). Ces aides jouent, en revanche, un rôle plus limité dans la plupart des zones de grandes cultures et des zones de productions légumière, viticole et fruitière du Sud de l'Union. Ces écarts régionaux traduisent, d'une certaine manière, la capacité des Etats à reconnaître financièrement le caractère multifonctionnel de leurs exploitations agricoles et à soutenir leur agriculture.

Graphique 4. Montant des « autres aides directes » par hectare en 1995 (en euros)



RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Dans le cadre de l'Agenda 2000, la réorientation des crédits publics passe obligatoirement par la consolidation du développement rural et par la généralisation du dispositif de modulation des paiements compensatoires. Dans certains Etats membres, pour le rendre politiquement acceptable, les crédits économisés devront être redistribués dans chaque région au *pro rata* des prélèvements effectués. De plus, une diminution significative du taux de co-financement des Etats membres devra vraisemblablement être envisagée afin que ce mécanisme soit accessible à tous les pays et ne soit pas à l'origine d'une nouvelle hausse importante des soutiens publics à l'agriculture.

¹⁴ Les autres aides directes peuvent, pour l'essentiel de leur montant, être assimilées aux actions du règlement du développement rural (mesures agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels, etc...).

Pour argumenter la faisabilité d'un tel mécanisme, nous avons testé l'hypothèse selon laquelle les instances communautaires décideraient de réduire l'enveloppe budgétaire des paiements compensatoires de 10% d'ici la fin de la mise en application de la réforme de la PAC. Ces économies (environ 3 milliards d'euros) seront mobilisés pour augmenter les crédits alloués au développement rural. Dans une telle hypothèse, le dispositif de modulation, qui serait d'application obligatoire dans tous les pays, devrait être simple et ne pas être à l'origine de distorsion de concurrence. Le tableau 13 montre le montant des crédits transférables selon quatre taux de modulation des paiements compensatoires et différents seuils d'abattement par exploitation.

Tableau 13. Crédits mobilisables grâce à la modulation dans l'Union européenne (millions d'euros)

<i>Montant de l'abattement en euros par exploitation</i>	Taux de modulation des paiements compensatoires de la PAC (2008)			
	5%	10%	15%	20%
100 000	70	140	210	280
50 000	145	290	435	580
40 000	190	380	570	760
30 000	260	520	780	1 040
20 000	400	800	1 200	1 600
10 000	690	1 380	2 070	2 760
5 000	960	1 920	2 880	3 840
Aucun	1 460	2 920	4 380	5 840

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Pour dégager environ trois milliards d'euros, trois options peuvent être retenues. La première consiste à pratiquer un taux de modulation linéaire de 10% sur l'ensemble des paiements directs pour toutes les exploitations agricoles. La seconde consiste à cibler la modulation, avec un taux de 15%, sur le montant de paiements compensatoires supérieur à 5 000 euros (40% des exploitations agricoles européennes sont concernées). La troisième option propose de porter le taux de modulation à 20% (prélèvement maximum autorisé par le règlement communautaire) pour les exploitations agricoles ayant un montant de paiements compensatoires supérieur à 10 000 euros. Cette option permet de centrer le dispositif sur 24% des exploitations agricoles européennes, lesquelles regroupent 30% des emplois, 66% de la surface et 76% des paiements compensatoires (tableau 14). Ces exploitations ont un niveau moyen d'EBE par actif agricole familial très supérieur à la moyenne communautaire (annexe 6). Il est lié pour une grande part au montant des aides directes qu'elles reçoivent.

Tableau 14. Le seuil d'enclenchement de la modulation : poids relatif des classes dans l'Union européenne

<i>Paiements compensatoires 2008 (en euros par exploitation)</i>	Nombre d'exploitations	Unité de travail	Superficie agricole	EBE 2008	Paiements compensatoires
Plus de 100 000	0,4%	2%	9%	3%	9%
Plus de 50 000	2%	5%	18%	10%	21%
Plus de 40 000	3%	7%	23%	13%	28%
Plus de 30 000	5%	10%	31%	19%	37%
Plus de 20 000	11%	16%	45%	31%	53%
Plus de 10 000	24%	30%	66%	51%	76%
Plus de 5 000	40%	44%	80%	66%	90%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

La modulation permet techniquement d'envisager le basculement de 10% des paiements compensatoires vers le développement rural d'ici la fin de la période d'application de l'Agenda 2000. Elle ne conduirait pas à une modification importante du montant des soutiens publics entre zones géographiques mais à une répartition différente au sein de chacune d'elle. A plus long terme, un renforcement substantiel des crédits du développement rural impliquera, très vraisemblablement, l'instauration d'une dégressivité temporelle des paiements compensatoires. Celle-ci devra cependant être politiquement compatible avec la situation des marchés et avec la capacité des exploitations agricoles à supporter économiquement une telle mesure.

Conclusion

Plus de quarante années après la signature du Traité de Rome, les instances communautaires souhaitent ouvrir une nouvelle page de l'histoire de la PAC. Les principaux objectifs assignés à la politique agricole communautaire lors de la conférence de Stresa en 1958 (accroître la productivité en agriculture, stabiliser les marchés, assurer un approvisionnement régulier de produits agricoles, offrir des prix raisonnables aux consommateurs, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole) ont été satisfaits. Si la plupart d'entre eux perdurent, ils doivent être complétés de façon à mieux prendre en compte les attentes croissantes des citoyens en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de qualité des produits et de sécurité alimentaire.

Les aides directes à l'agriculture communautaire représentent, au terme de la première réforme de la PAC (1995), près de 26,9 milliards d'euros. Elles concernent pour 60% des aides aux superficies cultivées, pour 23% des primes animales et pour 17% d'autres aides directes (mesures agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels) co-financées pour partie par l'Union européenne. Le montant d'aides directes par exploitation agricole est, en moyenne communautaire, de 7 500 euros, soit 4 800 euros par emploi et 265 euros par hectare. Les aides directes jouent un rôle important dans la formation du revenu de très nombreuses exploitations agricoles européennes. Les unités les plus soutenues sont, pour une grande part, celles qui sont les plus dépendantes des soutiens directs et celles qui ont les plus hauts niveaux de revenu. Ces quelques résultats moyens masquent de grandes disparités liées aux productions agricoles développées, à la dimension économique des exploitations et à leur localisation géographique : 20% des exploitations agricoles européennes reçoivent 73% des aides directes, pour 59% des superficies et seulement 25% des emplois.

La réforme de l'Agenda 2000 s'inscrit dans la continuité de celle de 1992 pour les OCM grandes cultures et viande bovine et prévoit l'extension de la baisse des prix garantis au secteur laitier à partir de 2005. En reconduisant, pour l'essentiel, les mécanismes de compensation établis en 1992, elle ne constitue pas la rupture profonde que certains escomptaient en faveur d'une meilleure reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture communautaire. Cette réforme entraîne une revalorisation des aides directes estimée à environ 7 milliards d'euros (soit +26%), dont 90% sont le fait des productions bovines. Les références historiques de droits à primes fixées par Etat membre restent, avec la réforme de l'Agenda 2000, proches de leurs niveaux antérieurs (superficies éligibles aux paiements compensatoires et nombre d'animaux primables). Ainsi, outre l'effet spécifique de la réforme de l'OCM lait, la hiérarchie régionale du montant d'aides directes par exploitation évolue peu. A horizon 2008, le montant d'aides directes par exploitation restera, en moyenne, inférieur à 5 000 euros dans la plupart des zones du sud de l'Union européenne. Il sera proche de 20 000 Euros en Autriche et dans la majorité des zones allemandes et françaises. Il dépassera les 30 000 euros en Finlande et au Royaume-Uni.

La réorientation des aides directes liées aux marchés vers le développement rural est nécessaire pour rémunérer de façon croissante les fonctions non marchandes assurées par l'agriculture et ainsi accompagner les nouvelles attentes de la société. Elle l'est également pour permettre à l'Union européenne de mieux défendre ses intérêts dans le cadre des négociations multilatérales. Le règlement horizontal de l'accord de Berlin offre la possibilité aux Etats membres de se saisir de deux nouveaux instruments (la modulation et la conditionnalité environnementale des paiements compensatoires) susceptibles d'assurer un transfert de crédits vers la rémunération des services non marchands. Ils restent, pour le moment, peu appliqués dans la plupart des Etats membres ou le sont de façon très modeste par rapport au cadre juridique proposé.

Bibliographie

- BEGUIN, H., 1979. Méthode d'analyse géographique quantitative. Editions LITEC, Paris, 251 p.
- BLANC C., BLOGOWSKI A., MATHURIN J., DEHAUDT M., 2000. Agenda 2000 : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française. *Notes et Etudes Economiques n°11*, Avril, pp 33-89.
- BLANCHET J., REVEL A., 2000. L'agriculture européenne face aux enjeux internationaux. Editions Economica, Paris, 110 p.
- BLOGOWSKI A., 1996. Evolution des dépenses agricoles de l'Union européenne : 1991-1996, bilan et perspectives. *Notes et Etudes Economiques n°1*, Avril, pp 43-57.
- BONTEMS P., BUREAU J. C., 1996. Les paiements directs aux agriculteurs dans l'Union européenne : politique communautaire ou politiques nationales. *Economie Rurale n°233*, Mai, pp 55-61.
- BOURGEOIS L., 2000. Faut-il nécessairement accélérer la baisse des prix ? *Paysans n°264*, Novembre - Décembre, pp 35-48.
- BOUSSARD J.M., SASSI S., 2001. Faut-il encore des politiques agricoles ?. In Déméter 2001, Editions Armand colin, Paris, pp 139-204.
- BOYER P., 1999. Les concours publics à l'agriculture française : un bilan des aides de 1990 à 1997. *Economie et Statistique n°329-330*, Octobre, pp 87-105.
- BUREAU D., BUREAU J. C., 1999. Agriculture et négociations commerciales. Rapport du Conseil d'Analyse Economique. Editions La documentation française, Paris, 149 p.
- BUTAULT J. P., 1999. Coûts de production, productivité et dégressivité temporelle des aides. *INRA Sciences sociales n°6*, Janvier, 6 p.
- BUTAULT J.P., LEROUVILLOIS P, 1999. La réforme de la PAC et l'inégalité des revenus agricoles dans l'Union européenne. *Economie et Statistique n°329-330*, Octobre, pp 73-86.
- CHATELLIER V., 2000. La modulation des aides directes à l'agriculture française. *INRA Sciences sociales n°5*, Janvier, 4 p.
- CHATELLIER, V., KLEINHANSS W., 2000. Modulation of direct payments within Agenda 2000 : a comparison between France and Germany. PACIOLI Workshop 8, Budapest, 6-8 november, 14 p.
- COLSON F., 1999. Réconcilier l'agriculture et ses territoires. *Etudes n°3905*, Paris, mai, pp 619-628.
- COLSON F., CHATELLIER V., 1999. La nouvelle réforme de la PAC : baisse modérée des revenus et augmentation des aides directes pour les producteurs de viande bovine. *INRA Productions Animales 12 (3)*, Juillet, pp 171-182.
- COMMISSION EUROPEENNE, 2000. L'agriculture dans l'Union européenne : informations statistiques et économiques 1999. Bruxelles, Janvier, 318 p.
- CONSEIL EUROPEEN, 1999. Conclusions de la Présidence du conseil européen de Berlin. Bruxelles, Mars, 26 p.
- DAGNELIE P., 1998. Théorie et méthodes statistiques, volume 2. Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 463 p.
- DANIEL K., MAILLARD L., 2001. La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants : analyse pour l'Union européenne. *Notes et Etudes Economiques n°13*, pp 85-103.
- DEBARD J.C., 2001. Etats-Unis : les avatars de la régulation agricole. In Déméter 2001, Editions Armand colin, Paris, pp206-240.

- DELORME H., 1996. Les syndicats agricoles français et la répartition des aides publiques : contexte et contenu du débat. *Economie Rurale n°233*, Mai, pp 49-54.
- DESQUILBET M., GOHIN A., GUYOMARD H., 1999. La nouvelle réforme de la Politique agricole commune : une perspective internationale. *Economie et statistique n°329-330*, Septembre, pp 13-33.
- DESRIERS M., 2000. Le montant des aides directes de la PAC reste très lié à la taille des exploitations. *Agreste cahiers n°3*, Septembre, pp 3-14.
- FUENTES M., MASSOT A., 1999. La modulation des aides directes dans le cadre de la réforme de la PAC (Agenda 2000). Rapport de la Direction Générale des études, Parlement européen, avril, 60 p.
- GOHIN A., GUYOMARD H., 2000. The Agenda 2000 CAP reform in the WTO context : distortion effects of area compensatory payments and set aside requirements. International conference of agricultural economist, Berlin, August, 11 p.
- HERVIEU B., GUYOMARD H., BUREAU J.C., 2000. L'avenir des politiques agricoles. Rapport mondial sur le système économiques et les stratégies. Editions Dunod, pp 115-131.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1999. Réforme de la PAC (Agenda 2000) : premières analyses dans les secteurs de la viande bovine et du lait. *Dossier Economie de l'Elevage*, Juin, 41 p.
- KROLL J. C., 1998. Agenda 2000, agriculture, marché et économie : idées fausses et illusions. *OCL 5 (6)*, Novembre, pp 459-467.
- KROLL J. C., 2000. Les nouvelles orientations de la politique agricole française. Colloque de la SFER, Strasbourg, 12-13 Décembre, 12 p.
- LAURENT C., REMY J., 2000. L'exploitation agricole en perspective. *Courrier de l'environnement de l'INRA n°41*, Octobre, pp 5-22.
- LIPPERT C., AHRENS H., 2001. Evolution et perspectives de la politique agricole allemande. *Horizons bancaires n°208*, Février, pp 17-32.
- LITVAN D., 1998. Réforme du secteur de l'élevage : la perspective d'aides à la surface. *Courrier de l'Environnement de l'INRA n°16*, pp 105-132.
- MARRE B., 1998. La PAC en quête de nouvelles missions. Rapport d'information de l'Assemblée Nationale n°1247, Paris, 285 p.
- OCDE, 1998. Politique agricole, la nécessité de poursuivre la réforme. Document de synthèse préparé pour la réunion du comité de l'agriculture au niveau des Ministres, Paris, Février, 21 p.
- OCDE, 1999. Les effets redistributifs du soutien agricole dans quelques pays de l'OCDE. Paris, Novembre, 63 p.
- OCDE, 2000. Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 2000. Paris, 285 p.
- RATTIN S., 2000. Les structures agricoles en Europe : les divergences persistent entre le Nord et le Sud. *Agreste cahiers n°2*, Juin, pp 3-12.
- SWINBANK A., 1999. CAP reform and the WTO : compatibility and developments. *European review of Agricultural Economics n°26 (3)*, August, pp 389-407.

Annexe 1. Principales mesures de la réforme de la PAC (accord de Berlin – mars 1999)

La réforme de la PAC est présentée dans les règlements du Conseil européen du 17 mai 1999 (règlements n°1251 à 1259). Pour les cultures arables, la viande bovine et le lait, elle se caractérise par les principaux éléments suivants :

Le secteur des cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux, jachères)

La baisse du prix d'intervention des céréales est fixée à 15% entre 1999 et 2002 (de 119,19 à 101,31 euros/tonne). Elle intervient en deux étapes: -7,5% au cours de la campagne 2000-2001 et -7,5% entre 2001 et 2002. Les majorations mensuelles sont maintenues. Le taux de base du gel obligatoire est fixé à 10% pour la période 2000-2006, mais les producteurs peuvent pratiquer la jachère volontaire. L'exemption de gel est maintenue pour les petits producteurs (moins de 92 tonnes sur la base du rendement de référence).

La baisse du prix d'intervention est partiellement compensée par une augmentation des aides directes (le caractère partiel de la compensation s'explique par une anticipation sur les gains de productivité). Le montant de l'aide directe à l'hectare résulte toujours d'une multiplication entre le rendement de référence historique de la zone où est située l'exploitation et un montant forfaitaire fixé à la tonne. Le rendement de référence des différents Etats membres est conservé à son niveau antérieur, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie où une légère augmentation a été concédée. Le montant forfaitaire des paiements compensatoires attribués par tonne évolue de la façon suivante entre 1999 et 2002 : céréales (de 54,34 à 63 euros / tonne) ; oléagineux (de 94,24 à 63 euros/tonne) ; lin oléagineux (de 105,10 à 63 euros/tonne) ; jachères (de 68,83 à 63 euros/tonne) ; protéagineux (de 78,49 à 72,50 euros/tonne) ; blé dur en zones traditionnelles (stable à 344,5 euros/tonne) ; blé dur en autres zones (stable à 138,9 euros/tonne) ; féculs de pommes de terres (de 86,94 à 110,54 euros/tonne) ; ensilage d'herbe dans les régions sans cultures de maïs (de 0 à 63 euros/tonne).

Le secteur de la viande bovine

Le prix actuel de soutien du marché (2 780 euros/tonne) est réduit de 20% en trois étapes égales au cours de la période 2000-2003. Le 1^{er} juillet 2002, le prix d'intervention sera remplacé par un prix de base pour le stockage privé (fixé à 2 224 euros/tonne). Lorsque le prix moyen du marché communautaire sera inférieur à 103% du prix de base, des aides au stockage privé pourront être octroyées. A cette même date, un système d'intervention ("filet de sécurité") sera mis en place. Des adjudications d'achat seront organisées par la Commission lorsque, dans un Etat membre ou l'une de ses régions, le prix moyen du marché pour les taureaux et les bœufs sera inférieur à 1 560 euros/tonne.

La baisse du prix d'intervention est atténuée par la revalorisation graduelle des primes animales existantes (Primes au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes - PMTVA -, Primes Spéciales aux Bovins Mâles - PSBM-), l'augmentation du complément extensif, l'instauration d'une prime à l'abattage et le versement d'une enveloppe financière par Etat membre.

- La PMTVA est revalorisée de 55 euros (de 145 euros en 1999 à 200 euros à partir de 2002). Le complément national, qui peut être accordé par les Etats, est relevé à 50 euros. Les droits à la PMTVA peuvent être utilisés pour des génisses jusqu'à concurrence de 20% dans la même exploitation. Le système des références individuelles demeure, mais les plafonds applicables au niveau national seront établis au plus haut niveau des paiements effectués en 1995, 1996 et 1997, plus 3%. La PSBM est portée en trois étapes à 210 euros par tête pour les taureaux (contre 135 euros en 1999). La prime pour les bœufs, versée en deux tranches équivalentes, est portée à 150 euros par tête et par versement (contre 109 euros en 1999). La PSBM continue à être attribuer dans le cadre de plafonds régionaux. Les Etats membres peuvent appliquer un plafond différent de celui fixé à 90 animaux primés par exploitation. Le nombre total d'animaux pouvant bénéficier de la PSBM et de la PMTVA reste limité aux conditions actuelles de chargement (2 UGB par ha de superficie fourragère).
- Les modalités d'octroi du complément extensif sont révisées par une modification de la méthode de calcul du chargement (l'ensemble des animaux présents est pris en compte et non plus les seuls animaux primés), des seuils et des montants forfaitaires (80 euros par tête quand le chargement inférieur à 1,4 et 40 euros quand il est compris entre 1,4 et 1,8).
- Une prime à l'abattage est instaurée. Elle s'élève à 80 euros pour les taureaux, les bœufs, les vaches laitières, les vaches allaitantes et les génisses de plus de huit mois et à 50 euros pour les veaux (âgés entre 1 et 7 mois pour un poids de carcasse inférieur à 160 kg).
- Une enveloppe financière (de 493 millions d'euros tous les ans à partir de 2002) est répartie entre les 15 Etats membres. Cette marge de manœuvre permet, aux Etats, de soutenir certaines catégories de bovins ou d'abonder les autres primes.

Le secteur du lait et des produits laitiers

Les prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre est réduit de 15% en trois tranches à partir de la campagne 2005-2006. Une prime compensatoire est instaurée sur la base de la quantité individuelle de référence (17,24 euros par tonne à compter de 2007-2008). Une enveloppe financière (de 902 millions d'euros tous les ans à partir de 2007) est répartie entre les 15 Etats membres.

Le régime des quotas laitiers est prorogé jusqu'en 2007-2008. Une augmentation spécifique de quota est accordée en deux tranches inégales en 2000-2001 et 2001-2002 pour cinq Etats membres (600 000 tonnes en Italie, 550 000 tonnes en Espagne, 150 000 tonnes en Irlande, 70 000 tonnes en Grèce et 19 700 en Irlande du Nord). Les quotas sont majorés de 1,5% en trois tranches à partir de 2005-2006 pour les autres Etats.

Annexe 2. Répartition des exploitations agricoles de l'univers RICA selon les groupes d'OTEX (en % - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	22,6%	56,1%	2,2%	11,1%	8,0%
Suède	37,6%	39,3%	0,0%	21,2%	1,7%
Autriche	12,3%	46,3%	2,1%	26,4%	12,7%
Irlande	2,9%	33,5%	40,4%	22,9%	0,3%
Royaume-Uni - Nord	9,9%	26,4%	20,0%	43,3%	0,4%
Royaume-Uni - Centre	18,4%	34,4%	7,7%	30,8%	8,7%
Royaume-Uni - Est	55,7%	9,7%	4,4%	14,5%	15,7%
Pays-Bas	11,5%	37,2%	2,7%	16,9%	31,7%
Danemark	37,0%	21,9%	0,3%	28,9%	12,0%
Belgique	9,6%	31,4%	12,0%	24,2%	22,9%
Luxembourg	0,0%	66,7%	5,6%	11,1%	16,7%
Allemagne - Nord	17,5%	38,5%	1,7%	31,7%	10,5%
Allemagne - Est	43,0%	12,9%	1,1%	36,6%	6,5%
Allemagne - Ouest	14,9%	27,9%	1,1%	34,1%	22,0%
Allemagne - Bavière	14,4%	56,3%	1,3%	26,3%	1,8%
France - Nord BP	57,0%	17,0%	0,7%	22,9%	2,7%
France - Centre	45,4%	4,7%	11,6%	17,2%	21,0%
France - Ouest	8,2%	50,5%	9,5%	20,6%	11,1%
France - Est	22,8%	48,7%	2,6%	15,4%	10,1%
France - Massif Central	4,5%	35,8%	42,1%	17,0%	0,3%
France - Sud Ouest	28,0%	8,7%	10,1%	37,9%	15,2%
France - Sud Est	8,8%	14,3%	5,0%	17,8%	54,0%
Italie - Nord	27,3%	16,0%	1,6%	19,6%	35,5%
Italie - Centre	35,3%	2,7%	0,6%	38,5%	22,9%
Italie - Sud	20,3%	1,1%	0,8%	18,9%	58,8%
Espagne - Nord	7,3%	65,5%	12,1%	13,5%	1,7%
Espagne - Intérieure	46,4%	2,1%	4,7%	31,2%	15,7%
Espagne - Méditerranée	4,4%	1,2%	0,2%	9,3%	85,0%
Espagne - Sud	25,0%	0,1%	0,2%	17,2%	57,5%
Portugal	9,6%	3,0%	1,5%	59,8%	26,0%
Grèce	28,9%	0,4%	0,3%	24,0%	46,4%
Union européenne	21,7%	15,6%	4,5%	27,0%	31,3%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 3. Montant moyen d'aides directes par unité de travail agricole (en euros - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	22 500	12 100	ns	22 500	20 300
Suède	15 100	7 100	ns	8 100	ns
Autriche	19 200	7 400	11 200	11 200	8 200
Irlande	12 800	2 400	5 500	8 000	ns
Royaume-Uni - Nord	16 000	2 600	11 600	16 000	ns
Royaume-Uni - Centre	18 300	2 900	ns	14 600	600
Royaume-Uni - Est	21 200	3 300	ns	9 200	500
Danemark	18 200	7 300	ns	11 400	5 000
Pays-Bas	5 100	1 400	ns	2 400	100
Belgique	7 600	4 000	9 500	5 500	400
Luxembourg	ns	8 700	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	13 900	4 700	ns	8 700	2 100
Allemagne - Est	32 400	11 500	ns	14 700	2 100
Allemagne - Ouest	10 900	6 300	ns	8 800	1 800
Allemagne - Bavière	12 100	5 800	ns	9 800	6 000
France - Nord BP	19 500	6 600	ns	11 000	100
France - Centre	30 100	8 100	15 100	18 700	700
France - Ouest	10 500	5 300	10 800	8 800	2 800
France - Est	17 300	6 400	ns	16 000	200
France - Massif Central	ns	6 400	13 500	12 400	ns
France - Sud Ouest	17 300	5 500	11 000	9 300	1 400
France - Sud Est	13 500	5 200	ns	7 700	900
Italie - Nord	3 900	2 200	4 100	1 800	300
Italie - Centre	4 200	400	ns	1 700	700
Italie - Sud	3 100	700	2 600	1 900	1 400
Espagne - Nord	5 200	500	2 400	1 700	ns
Espagne - Intérieure	7 900	2 000	6 700	6 600	800
Espagne - Sud	5 400	ns	ns	4 900	3 300
Espagne - Méditerranée	3 400	ns	ns	2 300	1 800
Portugal	2 000	2 300	3 200	1 100	400
Grèce	1 200	ns	ns	1 600	1 400
Union européenne	8 700	4 800	8 500	5 500	1 400

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 4. Montant moyen d'aides directes par hectare de SAU (en euros - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	545	980	ns	900	1 100
Suède	230	240	ns	230	ns
Autriche	785	750	735	850	1 050
Irlande	310	100	210	210	ns
Royaume-Uni - Nord	280	75	230	130	ns
Royaume-Uni - Centre	300	90	ns	235	190
Royaume-Uni - Est	310	110	ns	260	185
Danemark	315	240	ns	310	380
Pays-Bas	150	75	ns	170	70
Belgique	215	180	375	260	120
Luxembourg	ns	230	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	325	165	ns	290	310
Allemagne - Est	370	390	ns	365	1 120
Allemagne - Ouest	360	280	ns	360	370
Allemagne - Bavière	450	330	ns	440	460
France - Nord BP	330	210	ns	280	60
France - Centre	360	150	240	280	170
France - Ouest	315	175	295	260	300
France - Est	350	140	ns	270	70
France - Massif Central	ns	180	260	270	ns
France - Sud Ouest	400	195	290	310	155
France - Sud Est	345	160	ns	240	115
Italie - Nord	260	210	370	215	90
Italie - Centre	365	65	ns	200	150
Italie - Sud	295	75	90	115	320
Espagne - Nord	160	70	240	190	ns
Espagne - Intérieure	145	120	315	200	65
Espagne - Méditerranée	125	ns	ns	150	150
Espagne - Sud	220	ns	ns	90	480
Portugal	155	310	165	130	80
Grèce	225	ns	ns	490	570
Union européenne	300	230	260	250	280

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 5. Montant moyen d'aides directes / EBE (en % - 1995)

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Polyculture-Elevage	Autres OTEX
Finlande	97%	74%	ns	121%	111%
Suède	43%	31%	ns	44%	ns
Autriche	61%	39%	42%	49%	36%
Irlande	54%	13%	68%	72%	ns
Royaume-Uni - Nord	53%	8%	81%	82%	ns
Royaume-Uni - Centre	44%	10%	ns	61%	4%
Royaume-Uni - Est	45%	12%	ns	42%	4%
Danemark	52%	20%	ns	34%	14%
Pays-Bas	9%	3%	ns	8%	0%
Belgique	19%	13%	37%	15%	1%
Luxembourg	ns	23%	ns	ns	ns
Allemagne - Nord	47%	18%	ns	34%	15%
Allemagne - Est	103%	113%	ns	180%	120%
Allemagne - Ouest	49%	27%	ns	42%	12%
Allemagne - Bavière	46%	26%	ns	42%	18%
France - Nord BP	50%	23%	ns	33%	0%
France - Centre	66%	24%	60%	56%	2%
France - Ouest	43%	21%	53%	27%	11%
France - Est	57%	23%	ns	44%	1%
France - Massif Central	ns	31%	61%	64%	ns
France - Sud Ouest	64%	27%	60%	46%	6%
France - Sud Est	58%	24%	ns	45%	5%
Italie - Nord	22%	9%	25%	11%	2%
Italie - Centre	42%	3%	ns	20%	6%
Italie - Sud	31%	4%	27%	19%	15%
Espagne - Nord	31%	5%	29%	19%	ns
Espagne - Intérieure	50%	8%	35%	37%	7%
Espagne - Méditerranée	23%	ns	ns	15%	13%
Espagne - Sud	33%	ns	ns	39%	28%
Portugal	55%	31%	86%	44%	12%
Grèce	18%	ns	ns	24%	21%
Union européenne	46%	20%	57%	40%	11%

ns = moins de 50 individus dans l'échantillon

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 6. Répartition des exploitations agricoles européennes selon les types (distribution cumulée) : analyse selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation (en euros)

	> 100 000	> 50 000	> 40 000	> 30 000	> 20 000	> 10 000	> 5 000	Ensemble
Grandes cultures	1,0%	4,7%	6,9%	10,2%	17,0%	30,5%	46,5%	100,0%
Bovins lait	0,1%	1,0%	2,4%	5,8%	16,0%	45,2%	71,6%	100,0%
Bovins viande	0,1%	2,3%	4,2%	8,5%	21,4%	48,6%	74,2%	100,0%
Polyculture - Elevage	0,4%	1,9%	3,3%	5,9%	11,9%	26,3%	42,3%	100,0%
Autres	0,0%	0,1%	0,2%	0,5%	1,2%	3,7%	12,0%	100,0%
Ensemble	0,4%	1,8%	3,0%	5,3%	10,7%	24,1%	39,7%	100,0%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 6-b. Répartition des paiements compensatoires PAC 2008 (distribution cumulée) : analyse selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation (en euros)

	> 100 000	> 50 000	> 40 000	> 30 000	> 20 000	> 10 000	> 5 000	Ensemble
Grandes cultures	14,9%	35,4%	43,9%	53,4%	67,4%	83,6%	93,0%	100,0%
Bovins lait	2,0%	7,0%	12,1%	21,8%	42,6%	77,0%	93,3%	100,0%
Bovins viande	1,1%	10,8%	17,3%	28,2%	51,5%	80,3%	94,3%	100,0%
Polyculture - Elevage	13,2%	24,0%	30,5%	40,2%	55,9%	78,0%	90,7%	100,0%
Autres	1,0%	3,8%	6,1%	11,8%	19,7%	36,5%	64,0%	100,0%
Ensemble	9,3%	21,2%	27,7%	37,1%	53,4%	76,5%	90,2%	100,0%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 6-c. EBE moyen par unité de travail agricole familial en 2008 (euros – UE à 15) : analyse selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation (en euros)

	> 100 000	> 50 000	> 40 000	> 30 000	> 20 000	> 10 000	> 5 000	Ensemble
Grandes cultures	175 100	73 000	54 700	44 600	36 400	25 300	17 500	20 900
Bovins lait	ns	61 400	50 200	42 000	35 400	27 000	18 900	23 700
Bovins viande	ns	40 200	31 000	29 500	23 800	16 000	10 300	15 500
Polyculture - Elevage	185 700	53 400	43 700	37 200	31 600	23 000	15 700	15 100
Autres	ns	ns	72 300	59 300	57 800	39 700	19 700	17 500
Ensemble	178 100	63 800	48 900	40 800	34 200	25 400	17 300	18 600

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 6-d. Ratio « Paiements compensatoires PAC / EBE » en 2008 (% - UE à 15) : analyse selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation (en euros)

	> 100 000	> 50 000	> 40 000	> 30 000	> 20 000	> 10 000	> 5 000	Ensemble
Grandes cultures	76%	66%	64%	60%	56%	51%	37%	48%
Bovins lait	ns	46%	44%	40%	36%	32%	26%	32%
Bovins viande	ns	84%	90%	77%	74%	71%	64%	72%
Polyculture - Elevage	134%	66%	64%	58%	49%	42%	33%	43%
Autres	ns	ns	38%	44%	27%	25%	28%	10%
Ensemble	95%	64%	59%	53%	46%	39%	32%	34%

RICA UE 1995, Commission européenne DG AGRI-A3 / INRA-ESR Nantes

Annexe 7. Répartition des exploitations agricoles européennes selon les zones (distribution cumulée) : analyse selon le montant de paiements compensatoires PAC 2008 par exploitation

	> 100 000	> 50 000	> 40 000	> 30 000	> 20 000	> 10 000	> 5 000	Ensemble
Finlande	0,1%	3,7%	8,0%	20,8%	45,7%	85,1%	98,1%	100,0%
Suède	0,0%	0,7%	0,9%	3,6%	11,1%	45,2%	79,2%	100,0%
Autriche	0,0%	1,0%	2,7%	6,9%	20,2%	52,3%	81,3%	100,0%
Irlande	0,1%	0,6%	1,5%	3,7%	10,2%	32,3%	63,8%	100,0%
Royaume-Uni - Nord	3,1%	12,5%	18,5%	29,0%	47,1%	75,6%	94,3%	100,0%
Royaume-Uni - Centre	3,1%	12,6%	19,1%	29,2%	49,2%	77,9%	88,4%	100,0%
Royaume-Uni - Est	8,3%	23,8%	29,7%	37,1%	52,4%	71,8%	82,5%	100,0%
Danemark	0,7%	4,1%	7,0%	12,5%	25,7%	55,5%	83,8%	100,0%
Pays-Bas	0,0%	0,1%	0,8%	2,3%	8,0%	26,5%	45,9%	100,0%
Belgique	0,1%	1,5%	2,2%	5,9%	17,0%	42,9%	68,8%	100,0%
Luxembourg	0,0%	0,7%	1,9%	6,4%	24,8%	71,5%	86,6%	100,0%
Allemagne - Nord	0,1%	1,8%	4,4%	10,5%	25,9%	59,7%	83,5%	100,0%
Allemagne - Est	36,0%	51,7%	56,4%	63,6%	71,7%	85,4%	90,0%	100,0%
Allemagne - Ouest	0,0%	0,9%	1,6%	4,8%	13,1%	39,6%	68,1%	100,0%
Allemagne - Bavière	0,0%	0,2%	1,1%	3,2%	11,1%	39,7%	73,3%	100,0%
France - Nord BP	1,0%	14,0%	23,0%	36,6%	56,5%	86,1%	95,6%	100,0%
France - Centre	1,7%	16,6%	27,5%	38,4%	59,9%	78,4%	81,2%	100,0%
France - Ouest	0,0%	2,5%	5,6%	11,8%	28,4%	67,9%	86,9%	100,0%
France - Est	0,7%	10,0%	16,4%	25,6%	43,7%	65,3%	83,4%	100,0%
France - Massif Central	0,0%	1,8%	4,2%	10,4%	30,0%	67,1%	95,4%	100,0%
France - Sud Ouest	0,4%	4,4%	7,3%	12,7%	29,0%	60,9%	84,2%	100,0%
France - Sud Est	0,1%	1,2%	2,3%	4,0%	8,8%	23,8%	39,0%	100,0%
Italie - Nord	0,0%	0,4%	0,8%	1,9%	3,9%	10,5%	22,2%	100,0%
Italie - Centre	0,3%	0,8%	0,9%	1,3%	2,3%	5,8%	14,7%	100,0%
Italie - Sud	0,0%	0,2%	0,3%	0,5%	1,2%	4,6%	11,7%	100,0%
Espagne - Nord	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	3,2%	16,2%	100,0%
Espagne - Intérieure	0,1%	0,3%	0,7%	1,6%	4,4%	19,9%	46,0%	100,0%
Espagne - Méditerranée	0,0%	0,1%	0,1%	0,7%	1,2%	4,3%	9,0%	100,0%
Espagne - Sud	0,0%	0,2%	0,2%	0,6%	2,3%	10,2%	43,2%	100,0%
Portugal	0,0%	0,1%	0,3%	0,4%	0,7%	2,1%	5,1%	100,0%
Grèce	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	2,8%	15,2%	100,0%
Union européenne	0,4%	1,8%	3,0%	5,3%	10,7%	24,1%	39,7%	100,0%

Annexe 7-b. Répartition des paiements compensatoires PAC 2008 selon les zones (distribution cumulée)

	> 100 000	> 50 000	> 40 000	> 30 000	> 20 000	> 10 000	> 5 000	Ensemble
Finlande	0,6%	11,0%	19,7%	40,2%	68,7%	94,9%	99,7%	100,0%
Suède	0,0%	3,9%	4,9%	12,7%	29,0%	71,7%	94,1%	100,0%
Autriche	0,0%	4,6%	10,2%	20,9%	45,3%	79,3%	95,5%	100,0%
Irlande	1,6%	4,6%	8,9%	16,6%	33,0%	64,9%	89,0%	100,0%
Royaume-Uni - Nord	15,7%	38,9%	48,9%	62,3%	78,8%	94,0%	99,2%	100,0%
Royaume-Uni - Centre	16,4%	39,9%	50,3%	63,1%	81,1%	96,4%	99,6%	100,0%
Royaume-Uni - Est	36,2%	65,4%	72,5%	79,6%	90,0%	97,4%	99,7%	100,0%
Danemark	5,9%	19,6%	27,7%	39,1%	58,7%	84,7%	97,2%	100,0%
Pays-Bas	0,6%	1,5%	6,1%	13,3%	33,3%	70,5%	90,6%	100,0%
Belgique	1,9%	9,8%	12,4%	23,8%	47,6%	79,8%	96,4%	100,0%
Luxembourg	0,0%	2,7%	6,1%	16,4%	46,3%	91,8%	100,0%	100,0%
Allemagne - Nord	0,4%	7,8%	15,3%	29,5%	53,9%	85,7%	97,8%	100,0%
Allemagne - Est	87,8%	94,6%	95,8%	97,3%	98,6%	99,7%	99,9%	100,0%
Allemagne - Ouest	0,0%	5,2%	8,2%	18,8%	38,4%	74,5%	95,5%	100,0%
Allemagne - Bavière	0,0%	1,1%	5,0%	11,9%	29,6%	68,1%	91,8%	100,0%
France - Nord BP	3,9%	33,6%	47,7%	64,3%	81,8%	97,3%	99,9%	100,0%
France - Centre	7,2%	41,1%	57,8%	70,9%	89,3%	99,2%	99,8%	100,0%
France - Ouest	0,1%	9,3%	17,7%	30,6%	55,4%	90,0%	98,7%	100,0%
France - Est	4,6%	31,3%	44,4%	58,9%	78,9%	93,3%	99,1%	100,0%
France - Massif Central	0,0%	7,3%	13,4%	26,1%	54,7%	86,5%	98,9%	100,0%
France - Sud Ouest	2,9%	18,4%	26,3%	37,3%	60,7%	88,2%	98,6%	100,0%
France - Sud Est	1,5%	12,9%	19,5%	27,8%	45,2%	75,6%	91,5%	100,0%
Italie - Nord	0,5%	6,3%	11,5%	20,3%	33,0%	56,6%	77,3%	100,0%
Italie - Centre	15,8%	24,3%	26,2%	29,9%	36,0%	49,3%	65,9%	100,0%
Italie - Sud	1,3%	5,4%	8,3%	11,6%	19,7%	41,3%	63,6%	100,0%
Espagne - Nord	0,0%	0,1%	0,1%	0,6%	3,2%	14,3%	41,6%	100,0%
Espagne - Intérieure	1,4%	4,0%	7,0%	11,3%	21,3%	54,2%	82,5%	100,0%
Espagne - Méditerranée	0,0%	2,0%	2,8%	13,7%	19,0%	41,3%	58,9%	100,0%
Espagne - Sud	0,4%	3,9%	3,9%	6,2%	14,2%	34,2%	75,5%	100,0%
Portugal	2,0%	8,6%	13,7%	16,3%	23,3%	37,9%	54,1%	100,0%
Grèce	0,0%	0,2%	0,3%	0,3%	2,2%	15,5%	48,5%	100,0%
Union européenne	9,3%	21,2%	27,7%	37,1%	53,4%	76,5%	90,2%	100,0%